

# Rapport de gestion et comptes annuels



2024

# Sommaire

<b>5</b>	<b><u>ÉDITORIAL</u></b>	
<b>6</b>	<b><u>LES COLLABORATEURS ET LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</u></b>	
<b>7</b>	<b><u>CHIFFRES CLÉS</u></b>	
<b>8</b>	<b><u>EXERCICE 2024 EN UN CLIN D'ŒIL</u></b>	
<b>10</b>	<b><u>STRUCTURE DES ÂGES, ENGAGEMENTS DE PRÉVOYANCE, PERFORMANCE ET RÉMUNÉRATION</u></b>	
<b>12</b>	<b><u>COMMUNIQUEONS!</u></b>	
<b>14</b>	<b><u>GESTION DE FORTUNE</u></b>	
<b>21</b>	<b><u>BILAN ET COMPTE D'EXPLOITATION</u></b>	
<b>25</b>	<b><u>ANNEXE AUX COMPTES</u></b>	
	1. Bases et organisation	25
	2. Membres actifs et pensionnés	28
	3. Nature de l'application du but de la caisse	28
	4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes	31
	5. Couverture des risques	32
	6. Explications relatives aux placements et aux résultats nets des placements	41
	7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	53
	8. Demandes de l'autorité de surveillance	55
	9. Autres informations relatives à la situation financière	55
	10. Evénements postérieurs à la date du bilan	55
<b>56</b>	<b><u>RAPPORTS DE L'EXPERT</u></b>	
<b>58</b>	<b><u>RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION</u></b>	

## Éditorial

Après 15 ans, la CPVAL se présente sous une nouvelle identité visuelle, symbolisant ainsi une étape importante dans son évolution. Ce changement, qui inclut un logo modernisé et un rapport annuel entièrement refait, reflète notre volonté de nous adapter aux défis d'aujourd'hui tout en préservant les valeurs fondamentales qui ont toujours guidé notre institution de prévoyance: la stabilité, la confiance et la sécurité. Cette nouvelle image se veut à la fois moderne et sobre, dans le but de refléter notre capacité de nous adapter aux enjeux contemporains tout en restant fidèles à notre mission de long terme.

La CPVAL a conclu l'année avec une performance de 6.65% et un degré de couverture de 104.61%, le plus élevé depuis sa création. Ce degré de couverture tient compte de la création de provisions pour adaptation des prestations à la fois pour les actifs et pour les rentiers, ce qui montre que la structure des placements mise en place continue à porter ses fruits et à apporter la solidité souhaitée pour un avenir serein. La bonne année en termes de performance a amené le Conseil d'administration à fixer la rémunération des avoirs d'épargne des assurés actifs à 4%.

Le Conseil d'administration a adopté une charte sur les principes d'investissement, en complément de la charte pour les investissements socialement responsables, adoptée en 2023. Cette charte pose les lignes directrices en matière de placement et la philosophie d'investissement de la CPVAL.

Le Conseil d'administration a souhaité consolider l'organisation interne de la CPVAL. Un responsable des placements a été engagé. De plus, la structure du secteur immobilier sera renforcée afin de répondre à son souhait stratégique d'agrandir le parc immobilier direct, confirmant ainsi la volonté de la CPVAL de se positionner comme un acteur valaisan de référence exemplaire en matière de EESG (Economique, Environnemental, Social et Gouvernance) sur le marché immobilier avec une volonté de croissance et de diversification.

Au vu de l'évolution favorable des coûts liés aux prestations en cas d'invalidité, le Conseil d'administration a pris la décision de diminuer le pourcentage de la cotisation de risque de 3.0% à 2.7% au profit de la cotisation épargne. Globalement les taux de cotisations

**La CPVAL a conclu l'année avec une performance de 6.65% et un degré de couverture de 104.61%, le plus élevé depuis sa création.**

demeurent inchangés mais, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025, le capital épargne destiné à la retraite se verra ainsi être renforcé.

Après 23 années de loyaux services pour l'organe suprême d'abord de la Caisse de prévoyance du personnel de l'État du Valais (CPPEV) et ensuite de la CPVAL, Denis Varrin a terminé son mandat à la fin de l'année 2024. Mathieu Gachnang le remplace depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Le Conseil d'administration de la CPVAL tient à remercier Denis Varrin de son dévouement et de sa passion pour la CPVAL et félicite chaleureusement Mathieu Gachnang pour son élection au Conseil d'administration de la CPVAL.

En guise de conclusion, nous tenons à exprimer nos remerciements envers les collaboratrices et collaborateurs de la CPVAL ainsi que les membres du Conseil d'administration pour leur engagement sans faille tout au long de l'année au service des assurés.



**Léonard Farquet**  
Président



**Daniel Stürzinger**  
Directeur

## Les collaborateurs et les membres du Conseil d'administration

Une institution comme CPVAL ne pourrait pas fonctionner sans une équipe de professionnels engagés, qui apportent leur expertise pour garantir un service de qualité. Leur collaboration est un des piliers

de l'efficacité et de la réussite de notre mission. Ci-dessous, retrouvez les collaborateurs et collaboratrices au 31 décembre 2024.

### Collaborateurs CPVAL



**Daniel Stürzinger**  
Directeur

**Guy Barbey**  
Directeur-Adjoint

**Nicolas Deak**  
Responsable placements

**Martin Amacker**  
Comptable /  
Gestion prévoyance

**Jean-Marc Antonin**  
Gestion prévoyance

**Jenny Amacker**  
Gestion prévoyance

**Christine Theler**  
Gestion prévoyance

**Brigitte Lacorre**  
Gestion prévoyance

**Josiane Moraz**  
Administration prévoyance

**Caroline Dessimoz**  
Secrétariat et administration

**Nicole Vuagniaux**  
Responsable secteur  
immobilier

**Vanessa Bourgeois**  
Gestion immobilier

**Jessica Monnet**  
Gestion immobilier

### Conseil d'administration



**Léonard Farquet**  
Président  
Représentant Assurés

**Philippe Duc**  
Représentant Assurés

**Florent Théodoloz**  
Représentant Assurés

**Denis Varrin**  
Représentant Assurés

**Isabelle Volken Viscomi**  
Représentante Assurés

**Christiane Rey Jordan**  
Vice présidente  
Représentante Employeurs

**David Chambovey**  
Représentant Employeurs

**Philippe Jordan**  
Représentant Employeurs

**James Salzgeber**  
Représentant Employeurs

**Louis Schmid**  
Représentant Employeurs

## Chiffres clés

### Performance



**104.6 %**  
Degré de couverture



**6.65 %**  
Performance



**0.28 %**  
Frais de gestion  
fortune

### Assurés et rentiers



**14'058**  
Nombre d'assurés actifs



**7544**  
Nombre de rentiers

### Finances

**CHF  
7.24 mia**  
Fortune

### Immeubles



**21**  
Nombre d'immeubles  
en exploitation



**758**  
Nombre d'appartements

**CHF 137.-**  
Frais administratifs  
par assuré



**CHF 407.5 mio**  
Valeur du parc immobilier

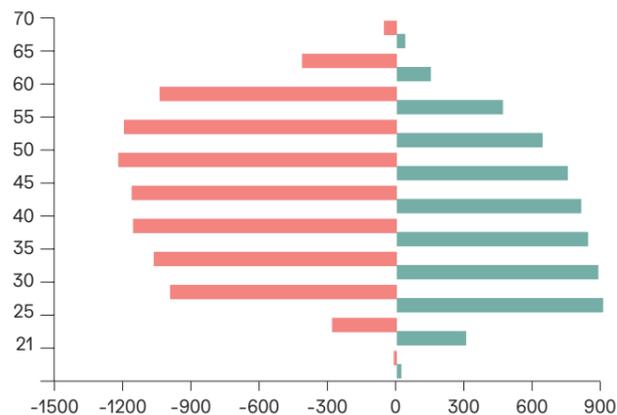
# Exercice 2024 en un clin d'œil

	CPF		CPO		CPVAL	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Nombre d'assurés actifs	4825	5157	9233	8455	14058	13612
Nbre de bénéficiaires de rentes (y.c. enfants)	7215	7088	329	257	7544	7345
Rapport démographique	0.67	0.73	28.06	32.90	1.86	1.85
<b>CASH FLOW PREVOYANCE</b>	<b>-139'948'286</b>	<b>-116'723'269</b>	<b>152'061'871</b>	<b>153'853'202</b>	<b>12'113'585</b>	<b>37'129'933</b>
<b>Apports</b>						
- Cotisations et apports ordinaires	153'790'852	152'476'297	149'144'417	132'232'376	302'935'269	284'708'673
- Prestations d'entrée	2'810'572	2'921'597	71'982'839	77'334'949	74'793'411	80'256'546
- Remboursements accession propriété et divorce	2'075'024	1'850'543	655'463	904'073	2'730'487	2'754'616
<b>Prestations</b>						
- Rentes et capitaux	-272'214'777	-251'242'160	-9'456'001	-6'288'152	-281'670'778	-257'530'312
- Prestations de sortie	-18'771'157	-16'462'273	-50'466'489	-42'435'573	-69'237'646	-58'897'846
- Accession à la propriété et divorce	-7'638'800	-6'267'273	-9'798'358	-7'894'471	-17'437'158	-14'161'744
<b>ADMINISTRATION</b>						
Frais d'administration et d'expertise	-1'746'846	-1'883'556	-1'213'664	-1'154'726	-2'960'510	-3'038'282
Cotisations au Fonds de garantie	-413'196	-383'705	-529'272	-433'173	-942'468	-816'878
<b>RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE</b>	<b>-142'108'328</b>	<b>-118'990'530</b>	<b>150'318'935</b>	<b>152'265'303</b>	<b>8'210'607</b>	<b>33'274'773</b>
<b>RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS (et dissolution provision titres)</b>						
Rendement net de la fortune (charges de placement incluses)	6.67%	4.09%	6.58%	3.92%	6.65%	4.06%
<b>RÉSULTAT FINANCIER DE L'EXERCICE</b>	<b>205'397'798</b>	<b>96'900'686</b>	<b>240'746'817</b>	<b>201'013'220</b>	<b>446'144'615</b>	<b>297'913'906</b>
<b>AUGMENTATION (-) DES ENGAGEMENTS DE PRÉVOYANCE</b>						
Capital épargne des actifs et invalides	-13'780'832	27'599'178	-175'807'611	-145'637'421	-189'588'443	-118'038'243
Réserve mathématiques des rentes	-19'331'515	-45'948'371	-18'710'143	-29'747'265	-38'041'658	-75'695'636
Provisions	-39'928'507	42'597'873	-2'224'568	16'440'214	-42'153'075	59'038'087
<b>DISSOLUTION (+) / CONSTITUTION (-) RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS</b>						
	-400'000	14'010'000	-44'004'495	-42'068'748	-44'404'495	-28'058'748
<b>EXCEDENT DE CHARGES (-) OU DE PRODUITS (+)</b>						
	131'956'944	135'159'366	0	0	131'956'944	135'159'366
<b>Pour le calcul du degré de couverture</b>						
Fortune disponible (art. 44 OPP2)	5'626'200'000	5'419'029'000	1'589'981'000	1'348'788'000	7'216'181'000	6'767'817'000
Fortune disponible (art. 72b LPP)	5'208'590'000	5'001'819'000	-	-	5'208'590'000	5'001'819'000
<b>Réserve de fluctuation de valeurs</b>	<b>417'610'000</b>	<b>417'210'000</b>	<b>207'387'334</b>	<b>163'382'839</b>	<b>624'997'334</b>	<b>580'592'839</b>
<b>Engagements de prévoyance</b>	<b>5'515'463'000</b>	<b>5'440'649'000</b>	<b>1'382'594'000</b>	<b>1'185'405'000</b>	<b>6'898'057'000</b>	<b>6'626'054'000</b>
<b>Degré de couverture global</b>						
- selon art. 44 OPP2	102.01%	99.60%	115.00%	113.78%	104.61%	102.14%
- selon art. 72b LPP	94.40%	91.90%	pas défini	pas défini	pas défini	pas défini
Degré de couverture des actifs (72a LPP)	86.77%	81.07%	pas défini	pas défini	pas défini	pas défini

# Structure des âges, engagements de prévoyance, performance et rémunération

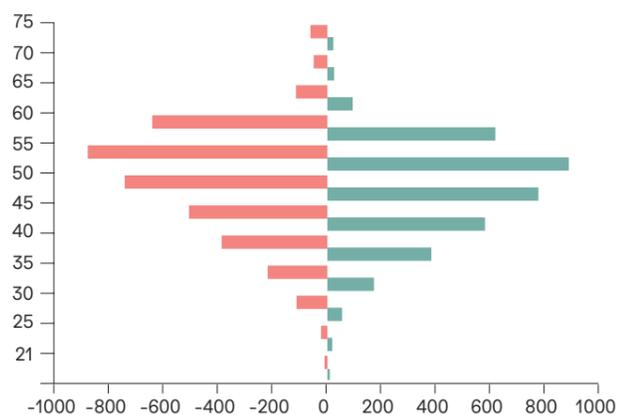
## ÂGES DES ASSURÉS ET DES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES

Pyramides des âges assurés actifs



Age moyen assurés	CPVAL	
	2024	2023
Femmes	42.3	43.4
Hommes	45.1	45.0
En moyenne	43.4	43.4

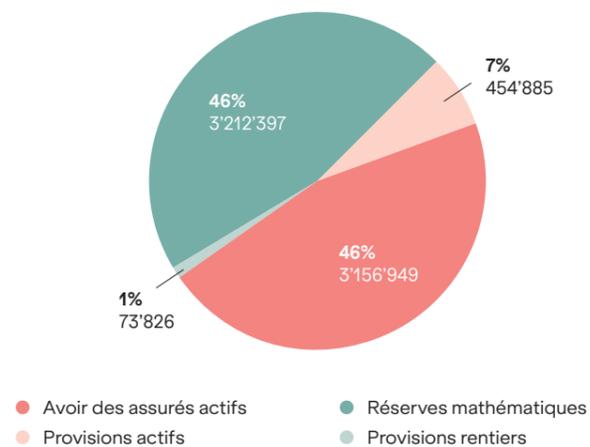
Pyramides des bénéficiaires de rentes



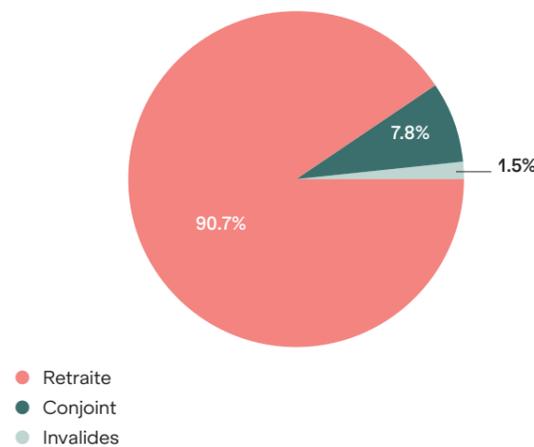
Age moyen rentiers	CPVAL	
	2024	2023
Femmes	72.3	71.9
Hommes	72.2	72.0
En moyenne	72.3	72.0

## AVOIRS DE PRÉVOYANCE ET RÉSERVES MATHÉMATIQUES DES RENTES

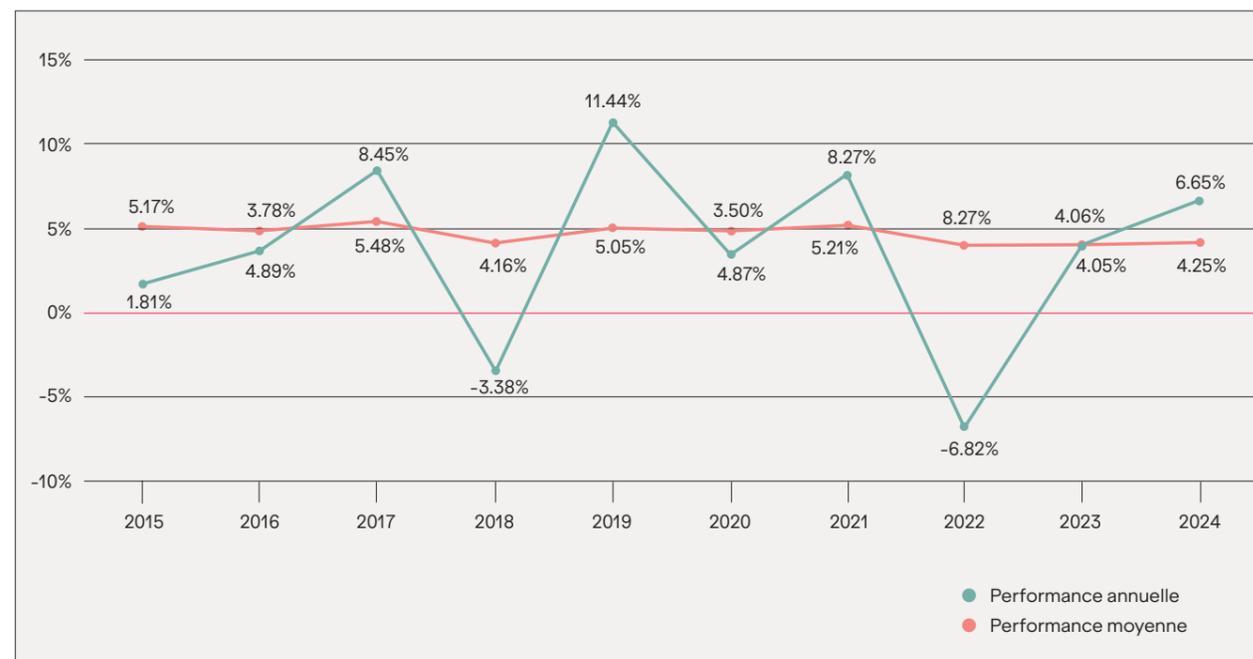
Engagement de prévoyance en milliers



Réserves mathématiques par type de rente

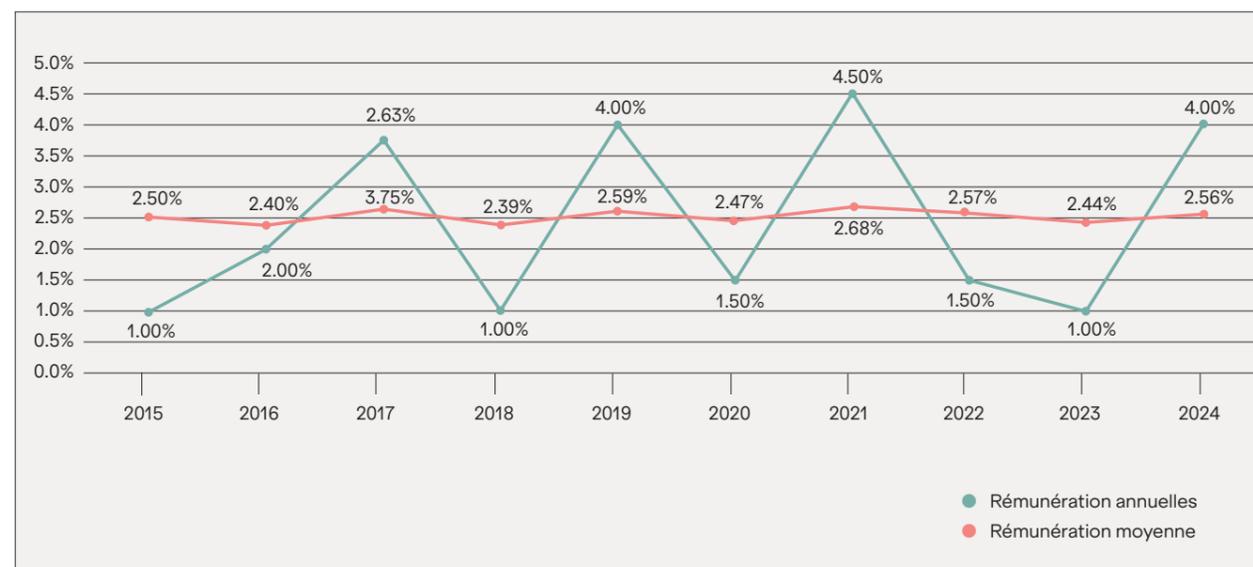


## PERFORMANCE DE LA FORTUNE



La performance moyenne de ces 10 dernières années s'élève à 4.26%, indicateur d'une bonne stabilité financière de la caisse sur le long terme.

## RÉMUNÉRATION DE L'AVOIR ÉPARGNE



La rémunération des avoirs des assurés fait l'objet chaque année d'une décision du Conseil d'Administration. Pour les cas de sortie ou de retraite durant l'année en cours le taux d'intérêt LPP est appliqué.

# Communiquons!

L'idée d'une image un peu plus moderne de CPVAL et de plus de proximité avec les assurés germait depuis quelque temps déjà. Au milieu de l'année 2024, le Conseil d'administration a décidé de s'adjuger les services d'une agence de communication dans le but de développer une nouvelle stratégie de communication. Celle-ci devait comprendre, dans un premier temps, l'élaboration d'une nouvelle identité visuelle qui traduit les valeurs de CPVAL telles que confiance et compétence, sécurité et stabilité, l'humain au centre et la proximité avec les assurés. C'est ainsi que le nouveau logo de la CPVAL est né.

La nouvelle identité visuelle accompagnera CPVAL dans tous ses canaux de communication. Vous la trouvez dans le présent rapport annuel entièrement revu pour l'occasion, mais qui garde néanmoins des éléments des anciens rapports annuels. CPVAL démontre ainsi la volonté de garder ses racines tout en avançant continuellement. Cela permet non seulement de souligner l'évolution de CPVAL, mais aussi de mettre en lumière sa stabilité et son engagement envers ses assurés.

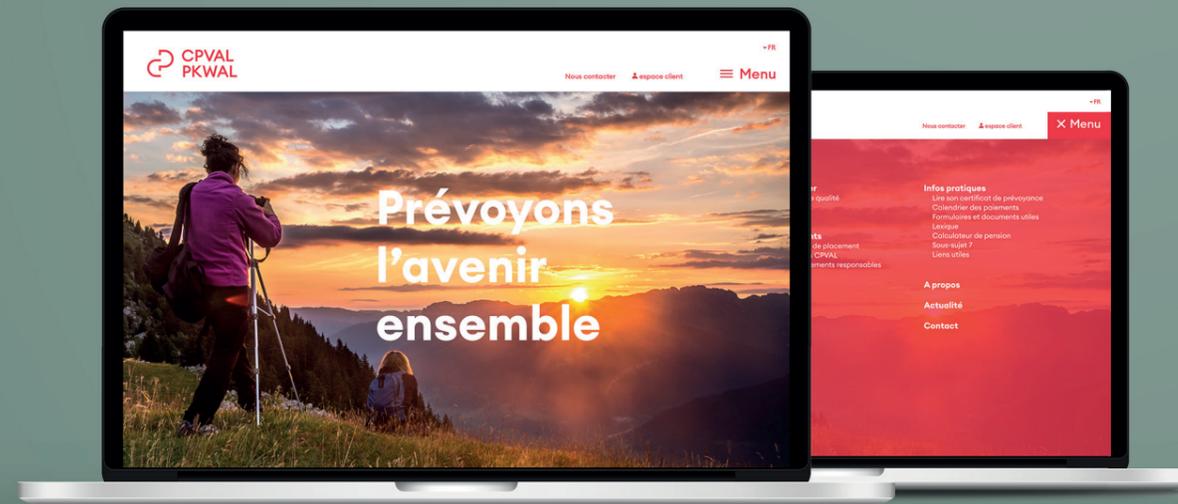
Un autre élément clé de la stratégie de communication est la refonte complète du site internet de CPVAL, dont le lancement est prévu pour fin mai 2025. Ce nouveau site mettra en avant un design moderne, intuitif et responsive, adapté aux besoins actuels des assurés. Il servira de vecteur principal pour la communication avec les différents publics cibles, leur offrant une expérience fluide, rapide et agréable.

Le nouveau site internet montrera un visage moderne et servira de vecteur principal pour la communication avec les assurés. Il intégrera une autre grande nouveauté, le portail pour les assurés. C'est un outil puissant et pratique qui permettra à chaque assuré de connaître sa situation de prévoyance professionnelle en temps réel. En outre, le portail permettra de réaliser des simulations de retraite, une fonctionnalité innovante qui offre une entière transparence et aide les assurés à mieux planifier leur avenir financier.

## Le déploiement de cette nouvelle identité visuelle et de ces outils numériques témoigne de la volonté de CPVAL de renforcer sa proximité avec ses assurés

Le déploiement de cette nouvelle identité visuelle et de ces outils numériques témoigne de la volonté de CPVAL de renforcer sa proximité avec ses assurés tout en s'inscrivant dans une dynamique moderne et innovante. L'objectif est clair : offrir une communication plus claire, plus accessible et plus engageante, tout en respectant les valeurs de confiance et de responsabilité qui font le socle de CPVAL.

En somme, CPVAL s'engage à accompagner ses assurés dans un monde numérique en constante évolution, avec des outils compétitifs, une communication transparente et un engagement constant envers l'amélioration de la prévoyance professionnelle.



# Gestion de fortune

Retour sur les moments forts de 2024

1<sup>er</sup> janvier

## 1. L'IA, LA TENDANCE SUR LES MARCHÉS ACTIONS DE L'ANNÉE 2024

Les valeurs technologiques liées à l'intelligence artificielle (IA) ont joué un rôle déterminant dans la performance des actions américaines, notamment au sein de l'indice S&P 500. Des entreprises comme NVIDIA, Apple, Microsoft et Alphabet (Google) en ont particulièrement profité. NVIDIA, notamment, a enregistré une croissance remarquable grâce à la demande pour ses GPU, essentiels à l'IA, avec une augmentation des ventes de 25 milliards en 2023, et de 60 milliards estimés en 2024.

9 juin

## 3. L'EUROPE DANS LA TOURMENTE

La montée des extrêmes au Parlement européen reflète une Union divisée. Alors que ces résultats législatifs étaient attendus, la dissolution de l'Assemblée nationale française quelques semaines plus tard par Emmanuel Macron ne l'était pas du tout. Cette décision a fortement pesé sur le marché des actions en France et également sur le marché européen. L'économie européenne manque de dynamisme. Les deux principales économies, l'Allemagne et la France, sont à la traîne. La France fait face à une dette importante et une Assemblée nationale morcelée, sans majorité. Quant à l'industrie allemande gourmande en énergie et fortement exposée à la Chine, elle continue de tourner à faible régime durant l'année 2024.

24 septembre

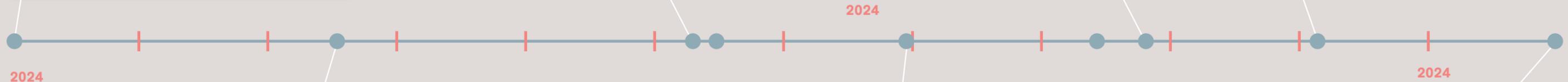
## 5. LA CHINE ET SES DÉFIS

En 2024, l'économie chinoise a fait face à des défis majeurs, marquée par un ralentissement de sa croissance en dessous de 5%. Ce seuil était un objectif ambitieux pour le gouvernement chinois dans un contexte de crise immobilière persistante, de chômage élevé chez les jeunes et d'une consommation intérieure encore fragile. En réponse, le gouvernement a annoncé durant le mois de septembre des mesures de soutien, dont notamment une hausse des dépenses publiques et des aides dans le secteur immobilier. Ces développements économiques expliquent la sous-performance des marchés émergents en 2024.

6 novembre

## 6. DONALD TRUMP EST ÉLU PRÉSIDENT

Après des mois de campagne disputés et une tentative d'assassinat, Donald Trump a remporté les élections présidentielles américaines avec le contrôle total du Congrès. Son but, redonner aux États-Unis sa grandeur passée, est illustré par le fameux slogan «Make America Great Again». Les marchés américains ont accueilli positivement cette nouvelle. En effet, le programme électoral proposé, à savoir des réductions d'impôts pour les entreprises, la déréglementation, une résolution rapide du conflit ukrainien qui dure depuis plus de deux ans, est positif pour les entreprises américaines. Les taxes douanières et la réduction de l'immigration illégale pourraient cependant engendrer une légère remontée de l'inflation.



15 mars (Suisse),  
11 juin (Europe),  
17 septembre (USA)

## 2. LES BANQUES CENTRALES BAISSENT LEURS TAUX DIRECTEURS

La Banque nationale suisse (BNS) devance ses homologues européennes (BCE) et américaines (Fed) en abaissant son taux directeur en premier. L'inflation, après avoir atteint des sommets en 2022 (3.4% en Suisse, 8.9% aux États-Unis, 10.6% en Europe), s'est normalisée en cette année. Alors que les pressions inflationnistes ont fortement diminué, les banques centrales peuvent abaisser leurs taux directeurs. Durant cette année 2024, la BNS a abaissé son taux directeur à quatre reprises, de 1.75% à 0.5%. Du côté de l'Europe, ce dernier a été abaissé quatre fois de 4% à 3%. Finalement, aux États-Unis, le taux directeur a été abaissé trois fois de 5.5% à 4.5%.

L'inflation, après avoir atteint des sommets en 2022 (3.4% en Suisse), s'est normalisée en cette année.

31 juillet

## 4. LES DONNÉES DE L'EMPLOI AMÉRICAIN ET LA REMONTÉE DES TAUX AU JAPON PERTURBENT LES ACTIONS

Durant le mois d'août, les données du marché de l'emploi américain ont été inférieures aux attentes et ont activé la règle de Sahm laissant présager une récession. Ces craintes excessives ont fait plonger les actions mondiales d'environ 10% en quelques jours. De plus, cette correction a été amplifiée par le dénouement des positions de portage sur le yen japonais («Carry trade»). Cette chute des bourses mondiales a été accentuée par les faibles volumes d'actions échangés durant l'été. Finalement, le 7 août, la Banque centrale du Japon (BoJ) a rassuré les marchés. Elle a annoncé repousser les prochaines hausses de taux. Cette nouvelle, combinée à plusieurs indicateurs économiques positifs, a permis aux bourses mondiales de rebondir rapidement. L'industrie allemande gourmande en énergie et fortement exposée à la Chine, elle continue de tourner à faible régime durant l'année 2024.

31 décembre

## 7. LES ACTIONS FINISSENT DANS LE VERT, LES ACTIONS AMÉRICAINES DEVANCENT LES AUTRES RÉGIONS

Malgré une année 2024 riche en événements, les marchés des actions terminent l'année en très grande forme à environ 18%. Les actions américaines enregistrent la meilleure performance de cette année (environ 25% pour le S&P500), largement supérieure à l'Europe +9.5% et la Suisse +7.6%. Finalement, les obligations suisses affichent une performance intéressante d'environ 5% et l'immobilier (les fonds cotés) une année exceptionnelle +17%.

## COMMENTAIRES DE PLACEMENT PAR CLASSES D'ACTIFS POUR LE CONSOLIDÉ CPVAL

### Liquidités et placements à court terme

Les résultats de cette classe d'actifs ont pu être améliorés grâce à une meilleure gestion des liquidités à travers une plateforme de placements. Elle affiche une performance positive de 1.10%.

### Obligations suisses

Sur l'année, la poche obligations suisses fait jeu égal avec l'indice SBI AAA-BBB Domestic (+5.5%). La partie investie en obligations suisses se compose de deux fonds indicels qui répliquent l'indice SBI AAA-BBB Domestic et d'un fonds traditionnel géré par Lombard Odier. Le reste de la poche (environ 25% des investissements) est investi dans le fonds JSS Insurance Bonds géré par Safra Sarasin et le fonds Fallen Angels de Lombard Odier.

### Obligations en monnaies étrangères

La poche obligations internationales a connu une différence de -0.4% entre la poche et son benchmark, une différence expliquée par la sous-performance relative des obligations émergentes en monnaies locales. Le portefeuille est composé de 3 segments stratégiques: une pondération de 50% pour les obligations de pays émergents libellées en devises fortes couvertes en CHF, 30% pour les obligations de pays émergents libellées en devises locales et 20% pour les obligations gouvernementales mondiales dont la moitié est couverte contre les fluctuations de devises. Les véhicules de Wellington et de Pictet adressent de façon active la poche des obligations émergentes libellées en devises locales. Les fonds gérés par Wellington et Pictet affichent des performances en deçà de l'indice de référence (respectivement +3.5% et 4.5% contre +5.1% pour l'indice).

### Prêt à l'employeur

Le prêt à l'employeur a rapporté 3% en 2024 et a ainsi eu un important effet stabilisateur sur le portefeuille global de la Caisse. Il représente au 31 décembre 24.52% de la fortune de la Caisse. Nous vous renvoyons ici au chiffre 6.8 de l'annexe des comptes pour de plus amples informations sur ce prêt. Son rôle reste toujours très important dans l'approche globale de la gestion de la CPVAL étant donné sa vocation stabilisatrice en termes de risque/rendement.

### Actions suisses

La poche actions suisses a généré une performance de 4.8% contre 6.2% pour le benchmark. Cette sous-performance est due à l'exposition aux petites capitalisations, qui ne sont pas incluses dans le benchmark. Les solutions passives d'UBS et ex-Credit Suisse ont délivré une performance identique à celle de la référence SPI. Le portefeuille géré par IAM a surperformé le benchmark de 1.4% (7.6% contre 6.2%). Sur 10 ans, le mandat devance l'indice de référence de 0.5% par an.

### Actions étrangères

La pondération cible est de 30% pour l'Amérique du Nord, 30% pour l'Europe, 12% pour le Japon, 5% pour le Bassin Pacifique ex-Japon, 18% pour les pays émergents et 5% pour les petites capitalisations. Les régions sont rééquilibrées à leurs poids stratégiques tous les 12 mois. Cette stratégie a été adressée par le biais de solutions passives à l'exception du fonds Alatus pour les actions européennes.

### Investissements alternatifs

L'allocation stratégique en investissements alternatifs au sein du portefeuille est de 4%. Les CAT Bonds, répartis de manière égale entre les fonds Fermat et Scor constituent environ 90% de la poche. Le reste de l'allocation est investie en Infrastructure. Les deux fonds CAT Bonds ont délivré une excellente performance en 2024 (+8.8% pour le fonds SCOR et +11.2% pour le fonds Fermat).

### Immobilier direct

Cette classe d'actif a terminé l'année avec une très bonne performance de 4.28%. Cette performance est liée à la baisse du taux d'actualisations et la hausse de la valeur des immeubles y relative. L'exposition en immobilier direct, essentiellement concentrée sur le Valais, représente à fin décembre 2024 CHF 407 mios.

### Immobilier suisse fondation

L'ensemble des fondations immobilières ont délivré des performances positives en 2024 (+3.5% contre 3.4% pour l'indice KGAST). Sur 10 ans, la fondation Swisssanto AST Immobilien Responsable, qui est la position la plus importante du portefeuille avec 37% des actifs, affiche la meilleure performance annualisée.

### Immobilier suisse fonds

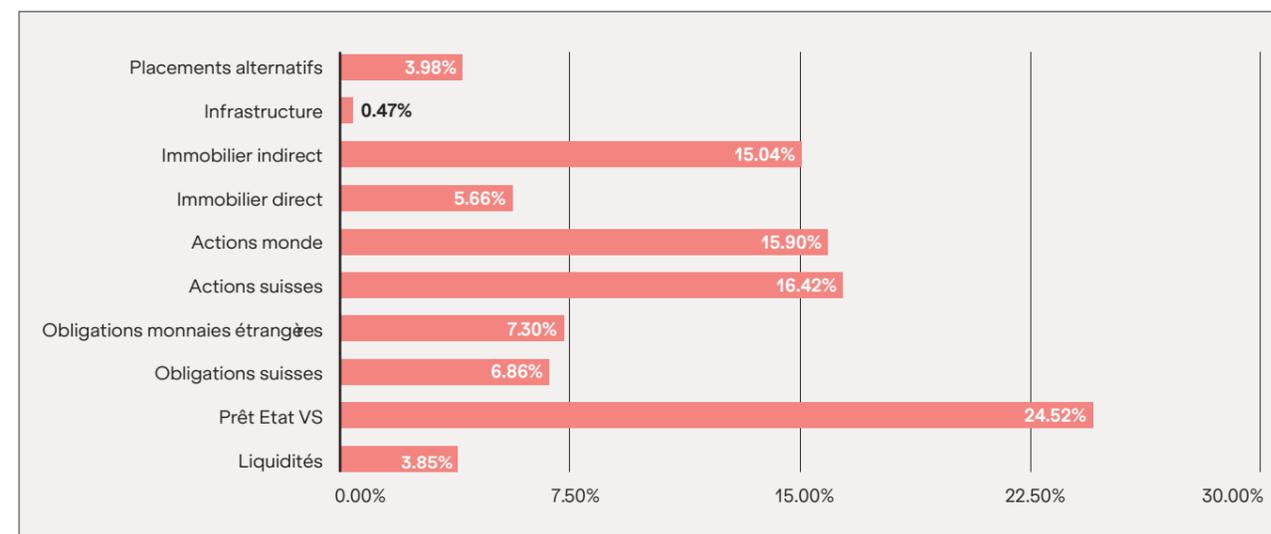
La poche a généré une performance de 16.6% contre 17.6% pour le benchmark. Cette sous-performance est due à l'exposition aux sociétés immobilières, qui ne sont pas incluses dans le benchmark. Le portefeuille est constitué d'environ 90% de fonds de placement et de 10% d'investissement en sociétés immobilières.

### Immobilier étranger

Comme en 2023, la grande majorité des fonds non cotés affichent des performances négatives en 2024. Elle est de -1.93% et constitue la seule performance négative du portefeuille. D'un point de vue stratégique, les fonds PRISA et CBRE ont été privilégiés pour l'immobilier américain et européen, permettant d'éviter de prendre les risques spécifiques qui grèvent les solutions en construction, peu diversifiées en termes de bâtiments et en termes de co-investisseurs.

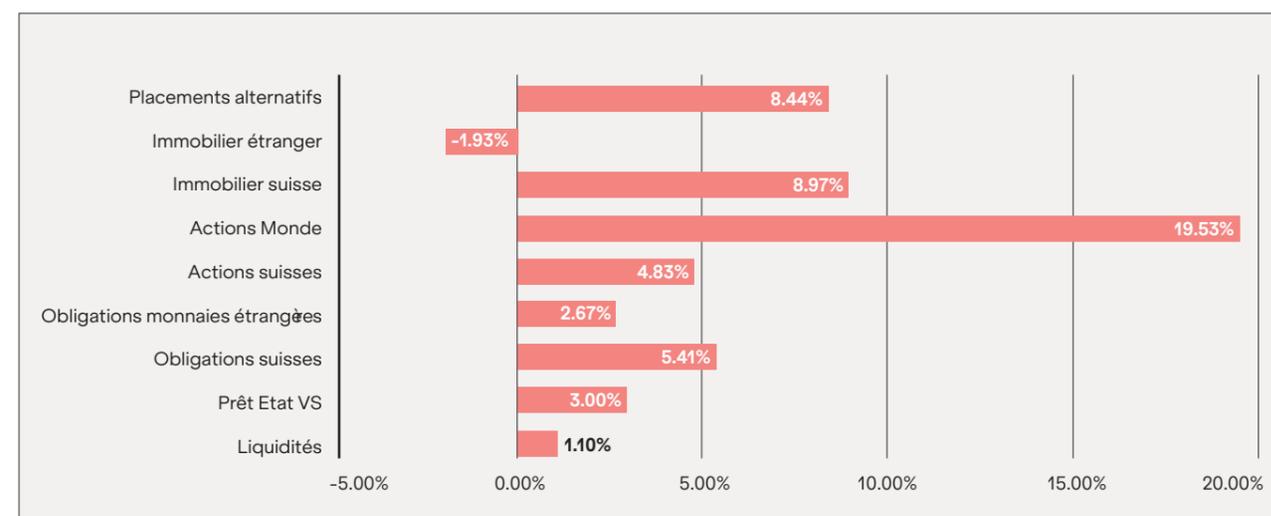


### RÉPARTITION DE LA FORTUNE CPVAL



Le portefeuille est essentiellement constitué d'actions et du prêt à l'Etat du Valais. Le pourcentage de ce dernier a fortement diminué par rapport à l'année passée (2023 : 27.33%), au profit de l'immobilier indirect (2023 : 14%) et des actions (2023 : 31.25%).

### PERFORMANCE DU PORTEFEUILLE CPVAL PAR CATÉGORIE D'ACTIFS



Les actions du monde étaient les grands moteurs de performance en 2024, suivi de l'immobilier suisse (le chiffre de 8.97% comprend la performance du parc immobilier CPVAL, qui est de 4.28%) et des placements alternatifs. La performance de cette classe d'actifs provient essentiellement des deux produits CatBonds.

# Bilan et compte d'exploitation

## BILAN AU 31.12

ACTIF EN CHF	annexe	CPF		CPO		CPVAL	
		2024	2023	2024	2023	2024	2023
Placements	6.4	5'636'063'948.75	5'425'052'932.40	1'606'065'886.09	1'364'106'495.43	7'242'129'834.84	6'789'159'427.83
Liquidités et placements à court terme		173'350'493.27	163'460'809.26	103'801'666.28	99'115'499.67	277'152'159.55	262'576'308.93
Créances à court terme	7.1	35'180'251.73	32'055'857.52	11'283'204.12	9'597'495.65	46'463'455.85	41'653'353.17
Prêt à l'État du Valais		1'393'422'734.00	1'499'422'734.00	370'851'784.00	344'851'784.00	1'764'274'518.00	1'844'274'518.00
Obligations et autres créances de débiteurs suisses		382'401'840.42	315'530'004.80	111'776'503.16	87'037'636.29	494'178'343.58	402'567'641.09
Obligations de débiteurs étrangers		413'036'065.84	381'839'161.33	112'045'135.26	91'622'099.74	525'081'201.10	473'461'261.07
Actions de sociétés suisses		923'175'209.76	883'065'591.33	258'115'957.14	216'773'691.80	1'181'291'166.90	1'099'839'283.13
Actions de sociétés étrangères		892'117'644.42	810'140'133.13	251'951'989.07	198'898'296.51	1'144'069'633.49	1'009'038'429.64
Immeubles et fonds immobiliers suisses		961'157'762.02	849'146'932.56	258'033'700.71	204'173'447.49	1'219'191'462.73	1'053'320'380.05
Fonds immobiliers étrangers		209'959'366.20	226'799'391.41	60'703'870.23	52'191'721.52	270'663'236.43	278'991'112.93
Placements non-traditionnels		226'711'616.40	238'227'512.90	59'512'068.89	51'875'159.81	286'223'685.29	290'102'672.71
Infrastructures		25'550'964.69	25'364'804.16	7'990'007.23	7'969'662.95	33'540'971.92	33'334'467.11
Compte de régularisation actif	7.1	1'488'386.94	1'533'982.75	390'915.09	365'936.10	1'879'302.03	1'899'918.85
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>5'637'552'335.69</b>	<b>5'426'586'915.15</b>	<b>1'606'456'801.18</b>	<b>1'364'472'431.53</b>	<b>7'244'009'136.87</b>	<b>6'791'059'346.68</b>

PASSIF EN CHF	annexe	CPF		CPO		CPVAL	
		2024	2023	2024	2023	2024	2023
Dettes		7'909'602.78	4'552'810.50	15'609'488.38	15'014'092.73	23'519'091.16	19'566'903.23
Prestations de libre passage et rentes		7'469'132.48	4'122'415.10	15'058'014.83	14'556'179.13	22'527'147.31	18'678'594.23
Autres dettes	7.2	440'470.30	430'395.40	551'473.55	457'913.60	991'943.85	888'309.00
Compte de régularisation passif	7.3	3'443'212.83	3'005'507.78	865'961.31	670'801.38	4'309'174.14	3'676'309.16
Provisions non techniques		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		5'515'463'213.00	5'440'649'234.00	1'382'594'017.00	1'185'404'698.00	6'898'057'230.00	6'626'053'932.00
Capital de prévoyance des assurés actifs	5.2	2'038'739'555.00	2'023'185'598.00	1'118'209'865.00	941'955'257.00	3'156'949'420.00	2'965'140'855.00
Capital de prévoyance des rentiers	5.4	3'123'576'512.00	3'104'244'997.00	88'820'843.00	70'110'700.00	3'212'397'355.00	3'174'355'697.00
Provisions techniques	5.5	353'147'146.00	313'218'639.00	175'563'309.00	173'338'741.00	528'710'455.00	486'557'380.00
Part en répartition autorisée (-) / Fonds libres (+)	5.8	-306'873'692.92	-438'830'637.13	0.00	0.00	-306'873'692.92	-438'830'637.13
Réserve de fluctuation de valeurs	6.3	417'610'000.00	417'210'000.00	207'387'334.49	163'382'839.42	624'997'334.49	580'592'839.42
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>5'637'552'335.69</b>	<b>5'426'586'915.15</b>	<b>1'606'456'801.18</b>	<b>1'364'472'431.53</b>	<b>7'244'009'136.87</b>	<b>6'791'059'346.68</b>

**COMPTE D'EXPLOITATION AU 31.12**

EN CHF	annexe	CPF		CPO		CPVAL	
		2024	2023	2024	2023	2024	2023
<b>Cotisations, apports ordinaires et autres</b>		<b>153'790'852.45</b>	<b>152'476'297.20</b>	<b>149'144'417.10</b>	<b>132'232'376.75</b>	<b>302'935'269.55</b>	<b>284'708'673.95</b>
Cotisations des salariés		44'735'388.35	46'101'990.90	62'192'555.15	55'026'014.55	106'927'943.50	101'128'005.45
Cotisations de l'employeur		78'920'597.25	80'795'371.05	80'369'102.40	71'309'658.85	159'289'699.65	152'105'029.90
Cotisations complémentaires de l'employeur	7.4	21'417'735.20	17'057'950.10	752'976.05	572'561.45	22'170'711.25	17'630'511.55
Primes uniques et rachats	7.4	8'717'131.65	8'520'985.15	5'829'783.50	5'324'141.90	14'546'915.15	13'845'127.05
<b>Prestations d'entrée</b>		<b>4'885'595.73</b>	<b>4'772'139.62</b>	<b>72'638'301.95</b>	<b>78'239'022.40</b>	<b>77'523'897.68</b>	<b>83'011'162.02</b>
Apports de libre passage		2'810'571.53	2'921'596.52	71'982'839.30	77'334'948.67	74'793'410.83	80'256'545.19
Remboursement propriété du logement / divorce		2'075'024.20	1'850'543.10	655'462.65	904'073.73	2'730'486.85	2'754'616.83
<b>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>		<b>158'676'448.18</b>	<b>157'248'436.82</b>	<b>221'782'719.05</b>	<b>210'471'399.15</b>	<b>380'459'167.23</b>	<b>367'719'835.97</b>
<b>Prestations réglementaires</b>		<b>-272'214'776.80</b>	<b>-251'242'159.75</b>	<b>-9'456'000.65</b>	<b>-6'288'152.35</b>	<b>-281'670'777.45</b>	<b>-257'530'312.10</b>
Rentes de vieillesse	7.5	-195'379'330.55	-190'901'097.55	-3'060'948.65	-2'060'310.05	-198'440'279.20	-192'961'407.60
Rentes de survivants		-23'199'509.60	-22'738'247.05	-78'364.70	-46'774.20	-23'277'874.30	-22'785'021.25
Rentes d'invalidité		-4'557'174.50	-4'571'354.75	-1'153'987.20	-695'638.60	-5'711'161.70	-5'266'993.35
Autres prestations réglementaires	7.6	-18'535'690.20	-18'565'710.40	-1'962'747.65	-1'442'561.35	-20'498'437.85	-20'008'271.75
Prestations en capital à la retraite ou au décès		-30'543'071.95	-14'465'750.00	-3'199'952.45	-2'042'868.15	-33'743'024.40	-16'508'618.15
<b>Prestations extra-réglementaires</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Prestations de sortie</b>		<b>-26'409'956.99</b>	<b>-22'729'545.21</b>	<b>-60'264'846.84</b>	<b>-50'330'043.85</b>	<b>-86'674'803.83</b>	<b>-73'059'589.06</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie		-18'771'156.84	-16'462'272.71	-50'466'489.04	-42'435'572.80	-69'237'645.88	-58'897'845.51
Versements anticipés propriété du logement / divorce	7.7	-7'638'800.15	-6'267'272.50	-9'798'357.80	-7'894'471.05	-17'437'157.95	-14'161'743.55
<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>		<b>-298'624'733.79</b>	<b>-273'971'704.96</b>	<b>-69'720'847.49</b>	<b>-56'618'196.20</b>	<b>-368'345'581.28</b>	<b>-330'589'901.16</b>
<b>Dissolution (+) / Constitution (-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions</b>	5	<b>-73'040'854.15</b>	<b>24'248'679.80</b>	<b>-196'742'321.80</b>	<b>-158'944'472.45</b>	<b>-269'783'175.95</b>	<b>-134'695'792.65</b>
Capitaux de prévoyance des assurés actifs		61'281'525.95	47'320'971.10	-138'623'419.45	-137'579'336.95	-77'341'893.50	-90'258'365.85
Capitaux de prévoyance des rentiers		-19'331'515.00	-45'948'370.50	-18'710'143.00	-29'747'265.00	-38'041'658.00	-75'695'635.50
Provision « longévité »		-15'670'000.00	-15'420'000.00	-4'780'000.00	-3'560'000.00	-20'450'000.00	-18'980'000.00
Provision « maintien du taux de conversion »		26'590'000.00	35'500'000.00	5'117'000.00	4'641'000.00	31'707'000.00	40'141'000.00
Provision « garanties 2012 »		299'832.00	754'078.00	0.00	0.00	299'832.00	754'078.00
Provision « compensations 2020 »		21'341'661.00	21'763'794.00	14'418'432.00	15'359'214.00	35'760'093.00	37'123'008.00
Provision « adaptation des prestations actifs »		-28'710'000.00	0.00	-15'750'000.00	0.00	-44'460'000.00	0.00
Provision « adaptation des prestations rentiers »		-43'780'000.00	0.00	-1'230'000.00	0.00	-45'010'000.00	0.00
Rémunération du capital épargne		-75'062'358.10	-19'721'792.80	-37'184'191.35	-8'058'084.50	-112'246'549.45	-27'779'877.30

Charges d'assurance		-413'196.20	-383'705.00	-529'272.05	-433'173.15	-942'468.25	-816'878.15
Cotisations au fonds de garantie	5.3	-413'196.20	-383'705.00	-529'272.05	-433'173.15	-942'468.25	-816'878.15

<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>		<b>-213'402'335.96</b>	<b>-92'858'293.34</b>	<b>-45'209'722.29</b>	<b>-5'524'442.65</b>	<b>-258'612'058.25</b>	<b>-98'382'735.99</b>
-----------------------------------------------	--	------------------------	-----------------------	-----------------------	----------------------	------------------------	-----------------------

<b>Résultat net des placements</b>	6.7	<b>347'506'125.84</b>	<b>215'891'215.65</b>	<b>90'427'881.53</b>	<b>48'747'916.83</b>	<b>437'934'007.37</b>	<b>264'639'132.48</b>
Liquidités et intérêts sur prestations de libre passage		1'351'141.48	-332'101.28	484'386.39	91'617.49	1'835'527.87	-240'483.79
Obligations et autres créances de débiteurs suisses		61'006'802.92	65'941'763.04	17'309'472.32	15'381'064.20	78'316'275.24	81'322'827.24
Obligations de débiteurs étrangers		10'416'585.39	13'157'456.39	2'583'308.15	3'203'891.29	12'999'893.54	16'361'347.68
Actions de sociétés suisses		41'437'400.07	57'383'195.99	9'653'293.43	12'146'467.01	51'090'693.50	69'529'663.00
Actions de sociétés étrangères		162'694'430.13	72'284'062.04	41'082'012.97	15'921'555.41	203'776'443.10	88'205'617.45
Immeubles et fonds immobiliers suisses		79'869'993.81	18'896'204.21	21'628'687.71	5'013'265.16	101'498'681.52	23'909'469.37
Fonds immobiliers étrangers		-11'524'345.90	-20'166'543.25	-2'538'432.46	-4'881'342.68	-14'062'778.36	-25'047'885.93
Placements non-traditionnels		24'199'879.24	27'101'797.27	5'936'391.35	5'931'174.78	30'136'270.59	33'032'972.05
Matières premières		0.00	-192'900.85	0.00	-368.56	0.00	-193'269.41
Infrastructures		1'249'193.07	1'198'133.20	311'290.75	229'718.32	1'560'483.82	1'427'851.52
Frais d'administration de la fortune	6.9	-23'609'447.13	-19'782'969.83	-6'121'353.75	-4'379'761.18	-29'730'800.88	-24'162'731.01
Rétrocessions de commissions sur produits de placements	6.9	414'492.76	403'118.72	98'824.67	90'635.59	513'317.43	493'754.31
<b>Dissolution / Constitution de provisions non techniques</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

<b>Autres Produits</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
------------------------	--	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

<b>Frais d'administration</b>	7.8	<b>-1'746'845.67</b>	<b>-1'883'555.89</b>	<b>-1'213'664.17</b>	<b>-1'154'726.21</b>	<b>-2'960'509.84</b>	<b>-3'038'282.10</b>
Coûts de l'administration générale		-1'627'437.28	-1'725'749.52	-1'130'916.39	-1'058'006.14	-2'758'353.67	-2'783'755.66
Frais de marketing et de publicité		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Frais de courtage		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Organe de révision et expert en prévoyance professionnelle		-144'314.62	-72'813.93	-88'450.97	-177'927.22	-232'765.59	69'529'663.00
Emoluments de l'autorité de surveillance		-14'295.10	-13'491.75	-9'933.85	-8'269.10	-24'228.95	-21'760.85

<b>Excédent des produits (+) / charges (-) avant constitution de la réserve de fluctuation de valeurs</b>		<b>132'356'944.21</b>	<b>121'149'366.42</b>	<b>44'004'495.07</b>	<b>42'068'747.97</b>	<b>176'361'439.28</b>	<b>163'218'114.39</b>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	-----------------------	-----------------------	----------------------	----------------------	-----------------------	-----------------------

<b>Constitution (-) / Dissolution (+) de la réserve de fluctuation de valeurs</b>		<b>-400'000.00</b>	<b>14'010'000.00</b>	<b>-44'004'495.07</b>	<b>-42'068'747.97</b>	<b>-44'404'495.07</b>	<b>-28'058'747.97</b>
-----------------------------------------------------------------------------------	--	--------------------	----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

<b>EXCÉDENT DES PRODUITS (+) / CHARGES (-)</b>		<b>131'956'944.21</b>	<b>135'159'366.42</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>131'956'944.21</b>	<b>135'159'366.42</b>
------------------------------------------------	--	-----------------------	-----------------------	-------------	-------------	-----------------------	-----------------------

# Annexe aux comptes

## 1. BASES ET ORGANISATION

### 1.1. Forme juridique et but

La Caisse de prévoyance du Canton du Valais – ci-après « CPVAL » – est une institution indépendante de droit public commune constituée par loi du Grand Conseil du canton du Valais du 14.12.2018 (LCPVAL).

Elle a pour but d'assurer la prévoyance professionnelle du personnel de l'État du Valais ainsi que des autres employeurs affiliés conventionnellement contre les conséquences économiques résultant de la vieillesse, du décès et de l'invalidité.

Dans ce cadre, CPVAL gère deux Caisses de prévoyance internes (CP), l'une fermée pour les personnes déjà assurées à CPVAL au 31.12.2011 ainsi que pour les personnes au bénéfice de prestations de rente au 01.01.2020 selon le système de la capitalisation partielle et l'autre ouverte pour toutes les personnes assurées auprès de CPVAL dès le 01.01.2012 selon le système de la capitalisation complète.

Conformément à l'article 6 LCPVAL le système de la capitalisation complète s'applique aux CPO sans garantie de l'État du Valais. Le système de la capitalisation partielle s'applique à la CPF avec garantie de l'État du Valais.

Les CP participent à l'assurance obligatoire prévue par la LPP et appliquent toutes deux un plan en primauté des cotisations. Ces Caisses sont autonomes et assument elles-mêmes les risques liés à la longévité, au décès et à l'invalidité.

CPVAL est inscrite au Registre du Commerce. Elle seule a la personnalité juridique. Elle a son siège dans le canton du Valais.

### 1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

CPVAL est inscrite au Registre de la prévoyance professionnelle auprès de l'Autorité de surveillance de Suisse Occidentale en application de l'article 48 LPP sous le numéro VS-304005. Elle cotise au Fonds de garantie LPP.

### 1.3 Indication de la loi et des règlements

Le cadre des activités de la Caisse est fixé dans les lois et règlements suivants :

- Loi CPVAL (LCPVAL) du 14.12.2018
- Règlement de prévoyance CPF au 01.01.2024 adopté le 29.03.2023
- Règlement de prévoyance CPO au 01.01.2024 adopté le 24.05.2023
- Directive d'application des garanties CPF du 22.01.2020
- Directive d'application des garanties CPO 22.01.2020
- Règlement d'organisation du 01.01.2020
- Règlement de l'assemblée des délégués du 01.01.2020
- Règlement de placement au 01.01.2024 adopté le 13.12.2023
- Règlement immobilier du 01.01.2022
- Règlement des indemnités des organes de CPVAL du 01.01.2020
- Règlement sur les passifs de nature actuarielle du 01.01.2020
- Règlement sur la liquidation partielle approuvé par décision de l'autorité de surveillance le 23.02.2022
- Règlement SCI (système de contrôle interne) du 30.08.2023
- Règlement pour l'affiliation de nouveaux employeurs (CPO) du 14.12.2022
- Règlement de traitement des données personnelles du 22.11.2023

### 1.4 Organes/Droit à la signature

L'organe suprême de CPVAL est le Conseil d'administration. Il est composé paritairement de 10 membres, élus pour 4 ans. Les cinq membres représentant les assurés ont été élus par l'assemblée des délégués pour la période 2024-2027. Les représentants de l'employeur ont été nommés pour la même période par décision du Conseil d'État.

## Conseil d'administration

Représentants des assurés	Représentants des employeurs
Philippe Duc Police judiciaire	David Chambovey Economiste
Léonard Farquet, Président Economiste Caisse cantonale de compensation	Philipp Jordan, représentant des institutions affiliées Membre du Conseil de fondation, MitMänsch Oberwallis Depuis le 01.01.2024
Florent Théodoloz Chef de section au Service de la santé	Christiane Rey Jordan, Vice-Présidente Avocate
Denis Varrin Professeur au collège	James Salzgeber, Expert en finance et investissements Depuis le 01.01.2024
Isabelle Volken Viscomi Juriste au service du travail	Louis Schmid Analyste financier

Le Conseil d'administration a délégué un certain nombre de tâches à son Bureau ainsi qu'aux Commissions de placement et immobilier, composés des membres suivants :

## Bureau

Représentants des assurés	Représentants des employeurs
Léonard Farquet Depuis le 01.01.2024	Christiane Rey Jordan Depuis le 01.01.2024

## Commission Immobilier

Représentants des assurés	Représentants des employeurs
Florent Théodoloz	Philipp Jordan Depuis le 01.01.2024
Denis Varrin	James Salzgeber, Président Depuis le 01.01.2024

## Commission de placement

Représentants des assurés	Représentants des employeurs
Philippe Duc	David Chambovey
Isabelle Volken Viscomi, Présidente	Louis Schmid

Chaque caisse interne dispose d'un Comité de gestion dont les tâches sont énumérées dans le règlement d'organisation.

## Comité de gestion CPF

Représentants des assurés	Représentants des employeurs
Léonard Farquet, Président	Christiane Rey Jordan, Vice-Présidente
Florent Théodoloz	James Salzgeber Depuis le 01.01.2024
Isabelle Volken Viscomi	Louis Schmid

## Comité de gestion CPO

Représentants des assurés	Représentants des employeurs
Philippe Duc	David Chambovey
Léonard Farquet, Président	Philipp Jordan Depuis le 01.01.2024
Denis Varrin	Christiane Rey Jordan, Vice-Présidente

## Droit à la signature

CPVAL est engagée par la signature collective à deux du président ou du vice-président et du directeur ou du directeur adjoint. Les personnes concernées sont inscrites au Registre du Commerce.

## Principes de loyauté

CPVAL applique les directives et la charte de l'ASIP (dont elle est membre) en matière de loyauté dans la gestion. Les mandataires qui agissent pour le compte de CPVAL en sont informés et doivent également s'y conformer.

Tous les organes de CPVAL sont soumis à ces règles y compris le personnel administratif de la Caisse. Ils signent chaque année une déclaration attestant du respect des principes et qui intègrent les dispositions de LPP en la matière. Pour l'exercice en cours toutes les personnes concernées se sont conformées à ces obligations.

## 1.5 Gestion

La gestion de la Caisse est confiée à une équipe de onze personnes sous la direction de Messieurs Daniel Stürzinger, directeur et Guy Barbey, directeur adjoint. Le groupe a pour mission d'administrer les affaires courantes de la Caisse et d'exécuter les décisions du Conseil d'administration ainsi que des commissions.

Le directeur et le directeur adjoint assistent avec voix consultative aux séances des organes ainsi qu'à l'assemblée des délégués. Sauf dispositions contraires, ils participent d'office aux commissions ad hoc mises en place par le Conseil d'administration.

## 1.6 Expert, organe de révision, conseillers et autorité de surveillance

## Expert en prévoyance professionnelle

La Caisse a désigné Prevanto SA à Lausanne, en qualité d'expert agréé au sens des articles 52d et e LPP.

Elle est représentée par Madame Michèle Mottu Stella et Monsieur Simon Jacquier, experts en prévoyance professionnelle.

## Organe de révision

Par décision du Conseil d'Administration, la société Ernst & Young détient le mandat de vérification de la gestion, de la comptabilité et du placement de la fortune au sens des articles 52b et c LPP.

## Conseillers

Médecins-conseil :  
Dr méd. Pierre Féraud - Sion,  
Dr med. Claudius Heimgartner - Viège,  
Dr méd. Anne-Sophie Jordan Greco - Sierre,  
Dr méd. Sandrine Kubli - Monthey,  
Dr med. Stefan Loretan - Brigue.

**Conseiller financier de la Commission de placement**  
MBS Capital Advice SA à Genève par MM. Mohammad Nadjafi et Thibaud Rullier.

## Expert dans le domaine immobilier

Pour l'évaluation des immeubles : READ conseil immobilier Sàrl à Sion, par son directeur Monsieur Grégoire Crettaz.

## Autorité de surveillance

Depuis le 01.01.2012, la Caisse est placée sous la surveillance de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, dont le siège est à Lausanne.

## 1.7 Institutions affiliées et nombre d'assurés par institution

Les employeurs figurant ci-dessous sont affiliés conventionnellement à CPVAL pour l'assurance de leur personnel. Les conventions en vigueur ont été adaptées et renouvelées pour tenir compte des modifications de la LCPVAL entrées en vigueur au 01.01.2020.

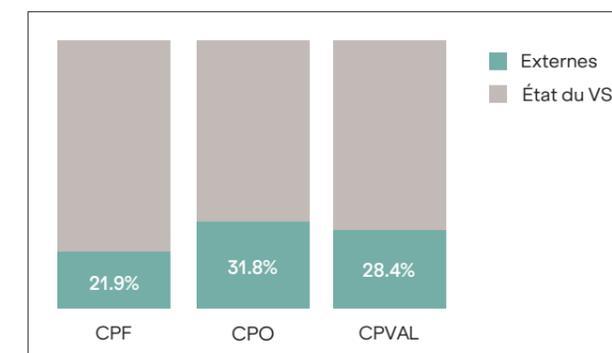
	2024	2023
Addiction Valais	102	98
Alzheimer Valais	3	3
Antenne Valais Romand	15	14
APEA - Autorité de protection	0	0
ASA-Valais	9	9
Asile des aveugles	1	1
Ass. valaisanne d'entraide psychiatrique (AVEP)	4	4
Caisse cantonale valaisanne de compensation	196	191
Caisse publique cantonale valaisanne de chômage	58	55
La Castalie	390	361
Centre de Compétences Financières SA	14	13
CimArk SA	38	37
Cité Printemps	65	61
Divers, Communes, cycle orientation	131	150
Eméra	250	234
Fondation Valaisanne de Probation	4	5
FOVAHM	230	224

Haute Ecole de Musique	3	3
HES-SO Valais-Wallis	900	899
HEP Valais	117	0
Internatsstiftung Kollegium	24	27
Insieme	295	300
Institut Don Bosco et Ste-Agnès	71	65
Institut St-Raphaël	90	88
Interprofession des fruits et des légumes	5	5
Kinderdorf St-Antonius	65	57
La Chaloupe	34	25
La Fontanelle	21	22
Office cantonal AI	180	173
OPRA	14	15
Orif	97	101
Pro Senectute Valais	54	52
Promotion Santé Valais	97	104
Rero	8	8
Satom SA	102	93
Schlosshotel Leuk	11	11
Universitäre Fernstudien Schweiz	274	261
Valais / Wallis Promotion	65	58
<b>TOTAL</b>	<b>4037</b>	<b>3827</b>

La rubrique « divers » rassemble majoritairement le personnel enseignant rémunéré par des communes ou des regroupements/associations scolaires. Les conventions d'assurance sont limitées au personnel qui était déjà assuré à la caisse au 31.12.2019.

Globalement 28.4 % (27.8 % en 2023) des assurés actifs sont des collaborateurs des institutions affiliées. Pour la CPF le pourcentage est de 21,9 % alors qu'il est de 31.8 % en CPO.

## Répartition assurés



Le Conseil d'administration peut affilier à la Caisse, conformément au règlement pour l'affiliation de nouveaux employeurs (CPO) du 14.12.2022 approuvé par le Conseil d'État, d'autres institutions exerçant des tâches publiques ou semi-publiques. À relever que dès le 01.01.2024 l'employeur HEP Valais a finalisé son statut d'institution autonome, l'ensemble des collaborateurs étant auparavant rémunérés par l'État du Valais.

## 2. MEMBRES ACTIFS ET PENSIONNÉS

### LES INFORMATIONS FIGURANT CI-DESSOUS SE RAPPORTENT AUX MOUVEMENTS GLOBAUX DES EFFECTIFS POUR LES DEUX CAISSES INTERNES.

#### 2.1 Assurés actifs

	CPF	CPO	CPVAL	CPVAL
	2024	2024	2024	2023
<b>Effectif au 1.1</b>	<b>5268</b>	<b>8494</b>	<b>13762</b>	<b>13192</b>
Entrées	18	1733	1751	1816
Sorties	78	889	967	900
Retraites	262	48	310	324
Invalité	9	10	19	12
Décès	3	6	9	10
<b>Effectif au 31.12</b>	<b>4934</b>	<b>9274</b>	<b>14208</b>	<b>13762</b>
Variation	-334	780	446	570

Les dispositions réglementaires ne permettent pas l'affiliation de nouveaux assurés en CPF. Cependant une personne déjà assurée et au bénéfice d'un second rapport de travail auprès d'un employeur affilié à la Caisse disposera d'un rapport de prévoyance ad-ditionnel dans la même caisse interne. Cela explique les 18 nouvelles entrées affichées pour la CPF.

Les mouvements de l'effectif répertoriés ci-dessus se réfèrent aux rapports de prévoyance. Un assuré pouvant disposer de plusieurs rapports de prévoyance, les totaux indiqués ci-dessus peuvent ainsi différer du nombre de personnes assurées.

#### 2.2 Bénéficiaires de rentes

	CPF	CPO	CPVAL	CPVAL
	2024	2024	2024	2023
Retraite	6015	221	6236	6064
Invalité	175	47	222	218
Conjoint	978	10	988	939
Enfants	297	51	348	366
<b>Effectif au 31.12</b>	<b>7465</b>	<b>329</b>	<b>7794</b>	<b>7587</b>
Variation	135	72	207	292

Les données figurant ci-dessus sont établies tenant compte des types de rentes des bénéficiaires. À titre d'exemple, le bénéficiaire d'une rente de conjoint et d'une rente d'invalité sera considéré dans chaque catégorie de manière distincte. Les personnes au bénéfice de plusieurs rentes de même types (retraites partielles par exemple) sont prises en compte pour chaque élément de rente.

## 3. NATURE DE L'APPLICATION DU BUT DE LA CAISSE

### 3.1 Plan de prévoyance

Le système appliqué par CPVAL est un système en primauté des cotisations. Ce plan vise à obtenir un niveau de prestations de retraite correspondant à environ 59,2% du dernier traitement assuré. Les prestations risques sont définies en un % fixe du traitement assuré.

La LCPVAL a prévu en outre des dispositions transitoires destinées à renforcer les prestations de retraites de certaines catégories d'assurés menacés par une baisse potentielle des prestations de retraite futures. Le coût total de ces mesures a été financé en intégralité par les employeurs affiliés à la caisse.

### 3.2 Explication des plans de prévoyance

CPF	
Type de plan	Primauté des cotisations
Catégories	1 personnel État, enseignants, magistrats soumis au traitement progressif 2 personnel établissements pénitentiaires et police cantonale 3 magistrats soumis au traitement forfaitaire et conseillers d'État
Assurance pour les risques décès et invalidité	dès le 1 <sup>er</sup> janvier qui suit le 17 <sup>e</sup> anniversaire
Assurance retraite	dès le 1 <sup>er</sup> janvier qui suit le 21 <sup>e</sup> anniversaire
Age de référence de la retraite	1 <sup>er</sup> jour du mois qui suit le 62 <sup>e</sup> anniversaire pour catégories 1 et 3 1 <sup>er</sup> jour du mois qui suit le 60 <sup>e</sup> anniversaire pour catégorie 2
Rachats possibles	Possible sans limite d'âge
Salaire de base	Traitement de base, parts d'expérience et primes performance limitée à 5%, sans 13 <sup>e</sup>
Déduction de coordination	15% du traitement déterminant
Salaire assuré	Salaire de base diminué de la déduction de coordination
Taux de conversion à l'âge terme	Baisse progressive du 01.09.2020 au 31.08.2026 : de 6,17% à 5,00% à 62 ans Baisse progressive du 01.09.2020 au 31.08.2026 : de 5,89% à 4,76% à 60 ans
Rente de retraite	Capital épargne x taux de conversion (garantie statique à prendre en considération)
Rente d'enfant de retraité	15% de la rente de retraite par enfant
Rente Pont-AVS	En fonction du capital épargne au plus rente AVS maximale simple, maximum 3 rentes annuelles (2 pour les femmes; en catégorie 2 au maximum 5 rentes annuelles ou 4 pour les femmes)
Rente d'invalité	60% du salaire assuré
Rente d'enfant d'invalide	12% du salaire assuré par enfant
Rente de conjoint ou concubin	36% du salaire assuré mais au maximum 60% de la rente de retraite projetée
Rente d'orphelin	12% du salaire assuré par enfant
Capital-décès	Pour assurés actifs sous déduction des valeurs des rentes versées

CPO	
Type de plan	Primauté des cotisations
Catégories	1 personnel État, enseignants, magistrats soumis au traitement progressif 2 personnel établissements pénitentiaires et police cantonale 3 magistrats soumis au traitement forfaitaire et conseillers d'État
Assurance pour les risques décès et invalidité	dès le 1 <sup>er</sup> janvier qui suit le 17 <sup>e</sup> anniversaire
Assurance retraite	dès le 1 <sup>er</sup> janvier qui suit le 21 <sup>e</sup> anniversaire
Age de référence de la retraite	1 <sup>er</sup> jour du mois qui suit l'âge de retraite ordinaire AVS pour catégories 1 et 3 1 <sup>er</sup> jour du mois qui suit l'âge de retraite ordinaire AVS - 2 ans pour catégorie 2
Rachats possibles	Possible sans limite d'âge
Salaire de base	Traitement de base, parts d'expérience et primes de performance limitée à 5%, sans 13 <sup>e</sup>
Déduction de coordination	15% du traitement déterminant
Salaire assuré	Salaire de base diminué de la déduction de coordination
Taux de conversion à l'âge terme	Baisse progressive du 01.09.2020 au 31.08.2026 : de 6,64% à 5,41% à 65 ans Baisse progressive du 01.09.2020 au 31.08.2026 : de 6,47% à 5,27% à 64 ans Baisse progressive du 01.09.2020 au 31.08.2026 : de 6,32% à 5,13% à 63 ans Baisse progressive du 01.09.2020 au 31.08.2026 : de 6,17% à 5,00% à 62 ans
Rente de retraite	Capital épargne x taux de conversion
Rente d'enfant de retraité	15% de la rente de retraite par enfant
Rente Pont-AVS	En fonction du capital épargne au plus rente AVS maximale simple, au maximum 3 rentes annuelles (5 en catégorie 2)
Rente d'invalité	60% du salaire assuré
Rente d'enfant d'invalide	12% du salaire assuré par enfant
Rente de conjoint ou concubin	36% du salaire assuré max 60% de la rente de retraite projetée
Rente d'orphelin	12% du salaire assuré par enfant
Capital-décès	Pour assurés actifs sous déduction des valeurs des rentes versées

### 3.3 Financement

Les taux de cotisation varient selon la catégorie à laquelle l'assuré appartient. Les taux sont fixés en pourcent du salaire assuré.

CPF			
Financement	Assurés	Employeurs	TOTAL
<b>Catégorie 1</b>			
Epargne retraite	8.50%	3.50% - 25.50%	12.00% - 34.00%
Risques	1.30%	1.70%	3.00%
Total	9.80%	5.20% - 27.20%	15.00% - 37.00%
<b>Catégorie 2</b>			
Epargne retraite	9.50%	5.60% - 25.60%	15.10% - 35.10%
Risques	1.30%	1.70%	3.00%
Total	10.80%	7.30% - 27.30%	18.10% - 38.10%
<b>Catégorie 3</b>			
Epargne retraite	7.50%	2.50% - 22.50%	10.00% - 30.00%
Risques	1.30%	1.70%	3.00%
Total	8.80%	4.20% - 24.20%	13.00% - 33.00%

CPO			
Financement	Assurés	Employeurs	TOTAL
<b>Catégorie 1</b>			
Epargne retraite	9.55%	12.70%	22.25%
Risques	1.30%	1.70%	3.00%
Total	10.85%	14.40%	25.25%
<b>Catégorie 2</b>			
Epargne retraite	10.30%	13.70%	24.00%
Risques	1.30%	1.70%	3.00%
Total	11.60%	15.40%	27%
<b>Catégorie 3</b>			
Epargne retraite	8.80%	11.70%	20.50%
Risques	1.30%	1.70%	3.00%
Total	10.10%	13.40%	23.50%

## 4. PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES

### 4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon Swiss GAAP RPC 26

En application de l'article 47 OPP2, les comptes de CPVAL sont présentés en conformité avec la dernière version des recommandations comptables Swiss GAAP RPC 26.

\* Swiss Generally Accepted Accounting Principles – Recommandation relative à la présentation des comptes No 26

### 4.2 Principes comptables et d'évaluation

Les principes comptables et d'évaluation sont les suivants :

#### Titres

#### Liquidités, placements à court terme et créances à court terme

La quasi-totalité des liquidités bancaires est en francs suisses. Les créances en monnaies étrangères sont converties en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année issu des relevés bancaires.

#### Obligations, prêt à l'État du Valais et autres créances de débiteurs suisses et étrangers

Les placements collectifs en obligations en monnaie suisse sont évalués à la valeur nette d'inventaire du dernier jour ouvrable de l'année. Le prêt à l'État du Valais est porté au bilan à sa valeur nominale.

Les obligations en monnaies étrangères de même que les placements collectifs en obligations en monnaies étrangères sont évalués à la valeur nette d'inventaire et convertis en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

#### Actions de sociétés suisses et étrangères

Les actions cotées sont évaluées à la valeur boursière du dernier jour ouvrable de l'année. Les placements collectifs en actions figurent au bilan à la valeur nette d'inventaire et au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

#### Placements non-traditionnels et infrastructure

Les placements non-traditionnels et en infrastructure sont évalués à la valeur nette d'inventaire du dernier jour ouvrable de l'année et convertis en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année. Les placements en Private Equity sont évalués à leur valeur d'acquisition.

#### Placements immobiliers en Suisse et à l'étranger

Les immeubles détenus en direct sont évalués selon la méthode DCF (« Discounted Cashflow »), une méthode d'évaluation financière basée sur la capitalisation des flux financiers à venir. L'entier du parc immobilier a fait l'objet d'une évaluation en 2024. L'évaluation est

réactualisée chaque année. Les immeubles en construction sont évalués au coût de construction. Les copropriétés sont également évaluées selon la méthode DCF. Les placements collectifs immobiliers figurent au bilan à la valeur boursière et au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année pour ce qui est des investissements cotés. Les investissements non cotés sont évalués à la dernière valeur nette d'inventaire connue le dernier jour ouvrable de l'année.

#### Autres créances

Les autres créances sont évaluées à leur valeur de réalisation, déduction faite des éventuels ajustements de valeur. En cas de doute sur la valeur d'une ou plusieurs créances, des corrections de valeur sont portées à l'actif, afin de réduire les risques de pertes en cas de réalisation des créances.

#### Engagements de prévoyance

Les engagements de prévoyance portés au bilan correspondent aux données déterminées par CPVAL et par l'expert en prévoyance professionnelle. Ils sont intégrés au bilan, conformément au point 4.1.

#### Répartition de l'immobilier direct entre les deux caisses de prévoyance

Au début de chaque exercice comptable, une répartition des placements immobiliers directs est effectuée entre les deux caisses de prévoyance en pourcentage (arrondi à l'unité) de la fortune respective de chaque caisse de prévoyance. La clé de répartition pour l'exercice est de 80% (2023 : 82%) pour la CPF et de 20% (2023 : 18%) pour la CPO.

#### Répartition des frais de gestion de fortune

Les frais de gestion de fortune qui ne sont pas imputés directement sont répartis au prorata (arrondi à l'unité) des actifs de chaque caisse à la valeur au bilan de l'année précédente. La clé de répartition est identique à celle de la répartition de l'immobilier direct entre les deux caisses de prévoyance.

#### Répartition des frais administratifs

Les frais administratifs sont répartis entre chaque caisse sur la base du rapport du nombre d'assurés actifs et bénéficiaires de rentes au 31.12 de l'année précédente.

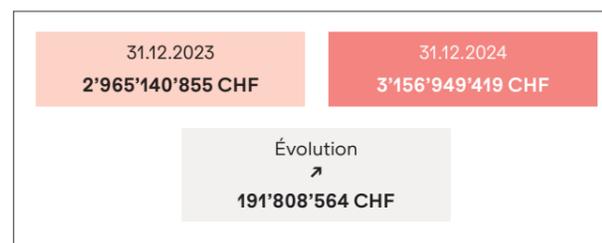
#### 4.3 Modification des principes comptables d'évaluation et de présentation des comptes Néant.

## 5. COUVERTURE DES RISQUES

### 5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance

La Caisse est entièrement autonome. Elle ne réassure aucun risque.

### 5.2 Évolution des avoirs de prévoyance pour les assurés actifs et invalides



### Avoir des assurés actifs et invalides



	CPF		CPO		CPVAL	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Capital épargne au 1 <sup>er</sup> janvier	1'992'159'355	2'018'518'144	938'068'454	794'426'754	2'930'227'809	2'812'944'898
Bonifications d'épargne	108'726'683	111'671'192	124'456'167	110'437'426	233'182'850	222'108'618
Cotisations volontaires	2'501'374	2'316'768	1'290'979	981'138	3'792'353	3'297'906
Allocation des garanties	23'065'102	24'262'458	13'215'998	14'020'369	36'281'100	38'282'827
Solde des apports/retraits annuels	6'040'465	6'625'148	68'660'150	75'355'575	74'700'615	81'980'723
Intérêts sur capital au 1.1 et apports/retraits	73'906'834	19'411'587	36'930'593	8'025'969	110'837'427	27'437'556
Démissions, retraites, invalidité et décès	-198'391'202	-190'645'942	-71'586'890	-65'178'777	-269'978'092	-255'824'719
<b>Capital épargne au 31 décembre - assurés actifs</b>	<b>2'008'008'611</b>	<b>1'992'159'355</b>	<b>1'111'035'451</b>	<b>938'068'454</b>	<b>3'119'044'062</b>	<b>2'930'227'809</b>
S'ajoute le capital épargne pour invalides	30'730'943	31'026'242	7'174'414	3'886'803	37'905'357	34'913'046
<b>Capital épargne au 31 décembre - assurés actifs et invalides</b>	<b>2'038'739'554</b>	<b>2'023'185'597</b>	<b>1'118'209'865</b>	<b>941'955'257</b>	<b>3'156'949'419</b>	<b>2'965'140'855</b>

Selon décision du Conseil d'administration, un intérêt de 4% a été attribué sur les comptes épargne pour une charge d'intérêts globale pour l'année en cours de près de 112.2 millions (27.7 millions en 2023 pour une rémunération de 1%).

À l'augmentation du capital épargne figurant au compte d'exploitation de globalement CHF 189'588'442.95 (capitaux des assurés actifs et rémunération du capital) s'ajoute la libération du service des cotisations épargnes pour les assurés invalides d'un total de CHF 2'220'122.05 (voir aussi sous chiffre 7.6).

### 5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

La Caisse a rempli toutes les obligations légales concernant la gestion des comptes individuels de vieillesse et de prestations de libre passage, conformément aux articles 11 à 16 de l'OPP2. L'évolution de l'avoir de vieillesse des assurés se présente comme suit :

	CPF		CPO		CPVAL	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Avoir de vieillesse au 1 <sup>er</sup> janvier	694'134'766	712'119'830	338'331'321	288'079'608	1'032'466'087	1'000'199'438
Bonifications de l'année	42'210'720	44'061'649	43'192'472	38'107'288	85'403'192	82'168'937
Libres passages LPP encaissés	-754'801	-618'694	28'950'087	32'029'593	28'195'286	31'410'899
Intérêts sur avoirs de et de libres passages	8'330'015	6'843'308	4'281'729	2'942'547	12'611'744	9'785'855
Démissions, retraites, invalidité et décès	-68'806'943	-68'271'327	-26'234'768	-22'827'715	-95'041'711	-91'099'042
<b>Avoir de vieillesse au 31 décembre</b>	<b>675'113'757</b>	<b>694'134'766</b>	<b>388'520'841</b>	<b>338'331'321</b>	<b>1'063'634'598</b>	<b>1'032'466'087</b>
Somme des salaires coordonnés	278'189'709	292'893'904	392'774'751	349'635'145	670'964'460	642'529'049
S'ajoute l'avoir de vieillesse des assurés invalides	16'859'500	18'086'884	2'575'400	1'459'645	19'434'900	19'546'529

Conformément à l'article 12 OPP2, les avoirs de vieillesse ont été crédités pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 d'un intérêt de 1.25% (2% pour la période du 01.01.2009 au 31.12.2011, 1.5% du 1.1.2012 au

31.12.2013, du 01.01.2014 au 31.12.2015 intérêt de 1.75%, 1.25% pour 2016 et 1% de 2017 à l'année 2023).

**Fonds de garantie LPP**

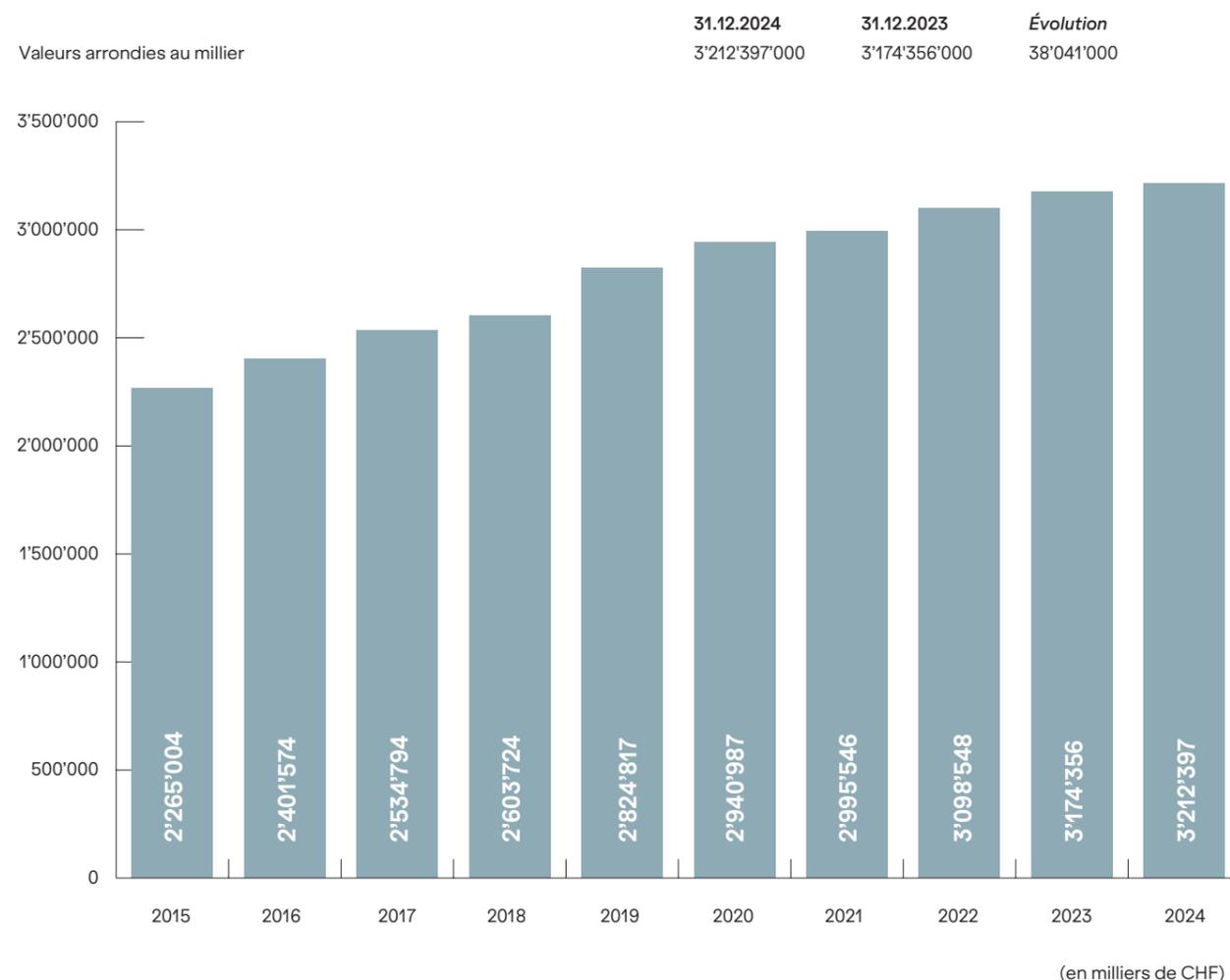
Les contributions obligatoires de la Caisse au fonds de garantie ont représenté les montants suivants:

	GPK		OPK		PKWAL	
	GPK 2024	GPK 2023	OPK 2024	OPK 2023	PKWAL 2024	PKWAL 2023
Contribution aux subsides pour structure d'âge défavorable <sup>1</sup>	361'580.15	351'472.70	510'522.60	419'562.15	872'102.75	771'034.85
Contribution pour insolvabilité du paiement des prestations légales et réglementaires <sup>2</sup>	88'142.80	86'819.10	23'376.95	19'547.30	111'519.75	106'366.40
Droit aux subsides	-26'444.50	-29'319.85	-4'627.50	-2'437.65	-31'072.00	-31'757.50
<b>Montant dû</b>	<b>423'278.45</b>	<b>408'971.95</b>	<b>529'272.05</b>	<b>436'671.80</b>	<b>952'550.50</b>	<b>845'643.75</b>

<sup>1</sup> correspond à 0.13% des salaires coordonnés pro rata temporis;

<sup>2</sup> correspond à 0.002% des prestations de sortie réglementaires de tous les assurés actifs et du décuple du montant des rentes.

La différence de CHF 10'082.25 avec le montant figurant au compte d'exploitation (CHF 942'468.25) correspond au versement de subsides pour l'année antérieure.

**5.4 Évolution du capital de prévoyance pour les retraités**

Les réserves mathématiques pour les bénéficiaires de rentes de la CPO (70 millions en 2023; 89 millions en 2024) sont incluses dans ce graphique.

**5.5 Provisions techniques****Évolution des provisions**

L'évolution des provisions évolue selon les prescriptions fixées par le règlement sur les passifs de nature actuarielle. Globalement la somme des provisions

augmente de 42.2 millions (39.9 millions pour la CPF et 2.3 millions pour la CPO).

**Situation globale CPVAL**

	2024	2023	Variation
Longévité	57'230'000	36'780'000	20'450'000
Maintien du taux de conversion	55'300'000	87'007'000	-31'707'000
Garanties	69'288	369'120	-299'832
Compensations	326'641'167	362'401'260	-35'760'093
Adaptation des prestations - actifs	44'460'000	0	44'460'000
Adaptation des prestations - rentiers	45'010'000	0	45'010'000
<b>Total</b>	<b>528'710'455</b>	<b>486'557'380</b>	<b>42'153'075</b>

**Situation CPF**

	2024	2023	Variation
Longévité	46'380'000	30'710'000	15'670'000
Maintien du taux de conversion	43'130'000	69'720'000	-26'590'000
Garanties	69'288	369'120	-299'832
Compensations	191'077'858	212'419'519	-21'341'661
Adaptation des prestations - actifs	28'710'000	0	28'710'000
Adaptation des prestations - rentiers	43'780'000	0	43'780'000
<b>Total</b>	<b>353'147'146</b>	<b>313'218'639</b>	<b>39'928'507</b>

**Situation CPO**

	2024	2023	Variation
Longévité	10'850'000	6'070'000	4'780'000
Maintien du taux de conversion	12'170'000	17'287'000	-5'117'000
Compensations	135'563'309	149'981'741	-14'418'432
Adaptation des prestations - actifs	15'750'000	0	15'750'000
Adaptation des prestations - rentiers	1'230'000	0	1'230'000
<b>Total</b>	<b>175'563'309</b>	<b>173'338'741</b>	<b>2'224'568</b>

### Provision pour adaptation des bases techniques (longévité)

La provision pour adaptation des bases techniques est destinée à prendre en compte l'accroissement de l'espérance de vie qui entraîne une augmentation des engagements envers les bénéficiaires de rentes.

Selon le règlement pour les passifs de nature actuarielle, une provision, fixée en pourcent des capitaux de prévoyance des assurés actifs et des bénéficiaires de rentes doit être constituée. Cette provision est fixée à 0.3% des engagements totaux pour chaque année ultérieure à l'année de validité des bases employées. Dès l'exercice 2022 les bases VZ2015 ont été remplacées par les bases VZ2020 (2022). À fin 2024, les provisions correspondent à 0.9% des capitaux des assurés actifs et réserves mathématiques des bénéficiaires de rentes.

### Provision pour maintien du taux de conversion

La réduction du taux technique induit, en principe, une diminution actuarielle du taux de conversion.

Parallèlement à l'entrée en vigueur des modifications de la LCPVAL au 01.01.2020, l'organe paritaire a décidé en 2019 de procéder à une baisse progressive et graduelle des taux de conversion à compter du 01.09.2020. La provision déterminée par l'expert est destinée à financer les coûts des mises à la retraite qui interviendront jusqu'au moment où les taux de conversion auront atteint leur niveau actuariel (soit dès le 31.08.2026).

### Provision « Garanties changement de primauté »

Cette provision ne concerne que la CPF. Elle résulte de l'application de l'article 2 des dispositions transitoires introduites lors de la modification du 19.09.2011 de la LIEP (article T1-13 alinéa 1 de la LCPVAL).

Par ces dispositions l'État du Valais, respectivement les institutions affiliées, ont accepté le financement de garanties attribuées individuellement aux assurés pour lesquels un risque de baisse des prestations de retraite à l'âge ordinaire de retraite a été déterminé par l'expert.

Pour l'attribution individuelle il a dû être tenu compte du montant maximum déterminé par le Grand Conseil de 117 millions de francs pour le personnel de l'État du Valais (personnel enseignant inclus). Sur ce même modèle, les institutions affiliées ont souscrit à un financement global de 13,5 millions de francs. Le montant à la charge de l'État du Valais s'établissant finalement à la somme de près de 116 millions de francs.

Les montant individuels sont attribués mensuellement sur les comptes épargne des assurés selon la directive d'application des garanties CPF.

	2024	2023
Provision au 1.1.	369'120	1'123'198
Attribution annuelle	-316'614	-738'625
Gain/perte sur provision	5'708	-49'149
Intérêts (2.5%)	11'074	33'696
<b>Provision au 31.12</b>	<b>69'288</b>	<b>369'120</b>
<b>Variation annuelle</b>	<b>-299'832</b>	<b>-754'078</b>

Depuis l'introduction du plan en primauté des cotisations, une différence cumulée de CHF 8'004'456.– a été réalisée entre le financement et l'attribution des montants de garantie (CHF 8'010'164.– à la fin de l'exercice précédent). Ce montant a été pris en compte lors de l'établissement du résultat des exercices comptables depuis l'année 2012.

### Provision « Compensation »

Selon l'article T1-14 LCPVAL, un régime de compensation visant à limiter à 7,5 pour cent au maximum la baisse de la rente projetée due à la réduction des taux de conversion a été prévu par les dispositions cantonales pour les assurés de la CPF et de la CPO.

En second lieu (article T1-15 LCPVAL), les cotisations d'épargne de la CPO étant constantes pour tout âge alors que celles de la CPF sont échelonnées, il s'ensuit pour les assurés transférés vers la CPO, en fonction de l'âge, une différence des cotisations futures. Afin d'atténuer cette baisse de cotisations épargne une compensation partielle a été retenue.

Ainsi au 01.01.2020, un montant total de CHF 486'326'131.– (CHF 300'447'703.– pour la CPF et CHF 185'878'428.– pour la CPO) a été financé par les employeurs au titre de compensation pour la baisse des taux de conversion. À cela s'ajoute le montant de CHF 37'141'043.– pour la compensation partielle liée à l'introduction du nouveau barème de cotisations pour les assurés transférés à la CPO. Ces valeurs ont été provisionnées au 01.01.2020 et assurent le financement des attributions mensuelles sur le compte épargne des assurés bénéficiaires conformément aux directives d'attribution des garanties.

	CPF	CPO	CPVAL	CPVAL
	2024	2024	2024	2023
Provision au 1.1.	212'419'519	149'981'741	362'401'260	399'524'268
Attribution annuelle	-23'156'759	-13'312'303	-36'469'062	-37'971'757
Gain/perte sur provision	-3'495'390	-4'856'105	-8'351'495	-9'600'040
Intérêts (2.5%)	5'310'488	3'749'976	9'060'464	10'448'789
<b>Provision au 31.12</b>	<b>191'077'858</b>	<b>135'563'309</b>	<b>326'641'167</b>	<b>362'401'260</b>
<b>Variation annuelle</b>	<b>-21'341'661</b>	<b>-14'418'432</b>	<b>-35'760'093</b>	<b>-37'123'008</b>

Au terme de l'exercice une différence cumulée de CHF 23'267'873.– a été enregistrée entre le financement et l'évolution de la provision en CPF (CHF 19'772'483.– à la fin de l'exercice précédent). La différence se monte quant à elle à CHF 36'253'270.– pour la CPO (CHF 31'397'165.– à la fin de l'exercice précédent). Ces montants ont participé à l'amélioration des résultats des exercices comptables à compter de l'année 2020.

### Provision « Adaptation des prestations - actifs »

Au vu des résultats de performance de l'année 2024 et de l'évolution des engagements de prévoyance, le Conseil d'Administration a pris la décision de constituer une provision à hauteur de 1.4081% des avoirs des actifs et des invalides. La provision est destinée à l'amélioration des prestations des actifs. Son utilisation doit faire l'objet d'une décision du Conseil d'administration.

### Provision « Adaptation des prestations - rentiers »

À ce jour, CPVAL ne dispose d'aucun mécanisme permettant d'envisager le financement d'une compensation – au moins partielle – du renchérissement des rentes en cours. De même qu'il en a été décidé pour la provision des assurés actifs, le Conseil d'Administration a pris la décision de constituer une provision équivalente à 1.4081% des réserves mathématiques des rentes en cours (sans pont AVS). La provision est destinée à l'amélioration des prestations des rentiers. Son utilisation doit faire l'objet d'une décision du Conseil d'administration.

### 5.6 Dernière expertise actuarielle

L'expert établit annuellement le montant des engagements de la Caisse envers ses assurés et pensionnés, calcule les provisions actuarielles du bilan et vérifie la conformité des dispositions réglementaires aux prescriptions légales. CPVAL demande également chaque année à son expert la remise d'un rapport d'expertise permettant de déterminer si la Caisse offre en tout temps la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales. Ce rapport indique également les sources de pertes et profits actuariels. Aucune recommandation particulière n'a été formulée par l'expert dans la dernière expertise datée du 22 mai 2024.

### 5.7 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les bases et taux technique utilisées dès l'introduction de la primauté des cotisations pour déterminer les engagements des rentes figurent dans la table ci-dessous.

Année	Base technique	Taux technique
2012	VZ 2005 – périodique	3.50%
2013	VZ 2010 – périodique	3.50%
2014	VZ 2010 – périodique	3.00%
2016	VZ 2015 – périodique	3.00%
2019	VZ 2015 – périodique – projetée 2020	2.50%
2022	VZ 2020 – périodique – projetée 2022	2.50%

### 5.8 Degrés de couverture

#### Degrés de couverture initiaux au 01.01.2012 selon les articles 72b et 72a LPP

Selon les dispositions fédérales, les institutions de prévoyance de droit public devaient fixer d'ici au 31.12.2013 les degrés de couverture initiaux au 01.01.2012 (modifications de la LPP du 17.12.2010 sur le financement des institutions de prévoyance de corporations de droit public entrées en vigueur depuis le 01.01.2012).

Conformément à la décision du Comité et avec l'aval du Grand Conseil de l'État du Valais (approbation du 12.03.2014) une réserve de fluctuation de valeur de 200 millions a été constituée au 01.01.2012, les degrés de couverture initiaux sont établis comme suit :

Engagements et fortune		
a)	Engagements envers les actifs	2'038'598'000
b)	Engagements envers les retraités	1'872'652'000
c)	<b>Engagements totaux</b>	<b>3'911'250'000</b>
d)	Fortune (art. 44 OPP2)	2'997'000'000
e)	Degré de couverture selon art. 44 OPP2	76.7%
f)	Découvert selon OPP2	914'250'000

Degrés de couverture initiaux		
(g)	Fortune (article 72b, al. 3 LPP) sous déduction de la réserve de fluctuation de valeur	2'797'000'000
(g)/(c)	selon article 72a et 72b LPP (dc global)	71.6%
(g-b)/(a)	selon article 72a et 72b LPP (dc des actifs)	45.5%
	<b>Découvert</b>	<b>1'114'250'000</b>

Le degré de couverture selon l'article 44 OPP2 n'est pas à considérer comme un taux de couverture initial. Il est au 01.01.2012 de 76.7%.

Lorsqu'un taux de couverture initial au sens de l'art. 72a, al. 1, let. b LPP, n'est plus atteint, l'institution de prévoyance doit prendre les mesures applicables en cas de découvert telles qu'elles sont prévues aux art. 65c à 65e LPP.

#### Évolution : fortune, engagements et degré de couverture

Avec l'entrée en vigueur de la réforme structurelle (LCPVAL au 01.01.2020), CPVAL est constituée de deux caisses de prévoyance internes dont l'une – la CPF – demeure en capitalisation partielle et bénéficie de la garantie de l'État et l'autre – la CPO – a été capitalisée à 100% et dotée au 01.01.2020 d'une réserve de fluctuation de valeurs de 15%. Le degré de couverture de la CPF est établi conformément aux articles 72a, 72b LPP et 44 OPP2. Pour la CPO seul le degré de couverture selon l'article 44 OPP2 est défini.

#### Évolution du capital épargne pour les assurés actifs et invalides

	CPF		CPO		CPVAL	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Fortune selon art. 44 OPP2	5'626'199'520	5'419'028'597	1'589'981'351	1'348'787'537	7'216'180'872	6'767'816'134
Fortune selon art. 72b, al. 3 LPP	5'208'589'520	5'001'818'597	–	–	–	–

Prestations de libre passage des actifs	2'008'008'612	1'992'159'356	1'111'035'451	938'068'454	3'119'044'063	2'930'227'809
Capital épargne des invalides	30'730'944	31'026'242	7'174'414	3'886'803	37'905'357	34'913'046
Réserve mathématique des rentiers	3'123'576'512	3'104'244'997	88'820'843	70'110'700	3'212'397'355	3'174'355'697
Provision actifs	281'337'146	294'648'639	174'777'309	172'918'741	456'114'455	467'567'380
Provision Rentiers	71'810'000	18'570'000	786'000	420'000	72'596'000	18'990'000
<b>Engagements totaux</b>	<b>5'515'463'213</b>	<b>5'440'649'234</b>	<b>1'382'594'017</b>	<b>1'185'404'698</b>	<b>6'898'057'230</b>	<b>6'626'053'932</b>
Dont engagements pour les actifs	2'320'076'701	2'317'834'237	1'292'987'174	1'114'873'998	3'613'063'875	3'432'708'235
Dont engagements pour les rentiers	3'195'386'512	3'122'814'997	89'606'843	70'530'700	3'284'993'355	3'193'345'697

#### Taux de couverture

Taux global selon art. 72a et 72b LPP	94.40%	91.90%	–	–	–	–
Taux des actifs selon art. 72a et 72b LPP	86.77%	81.07%	–	–	–	–

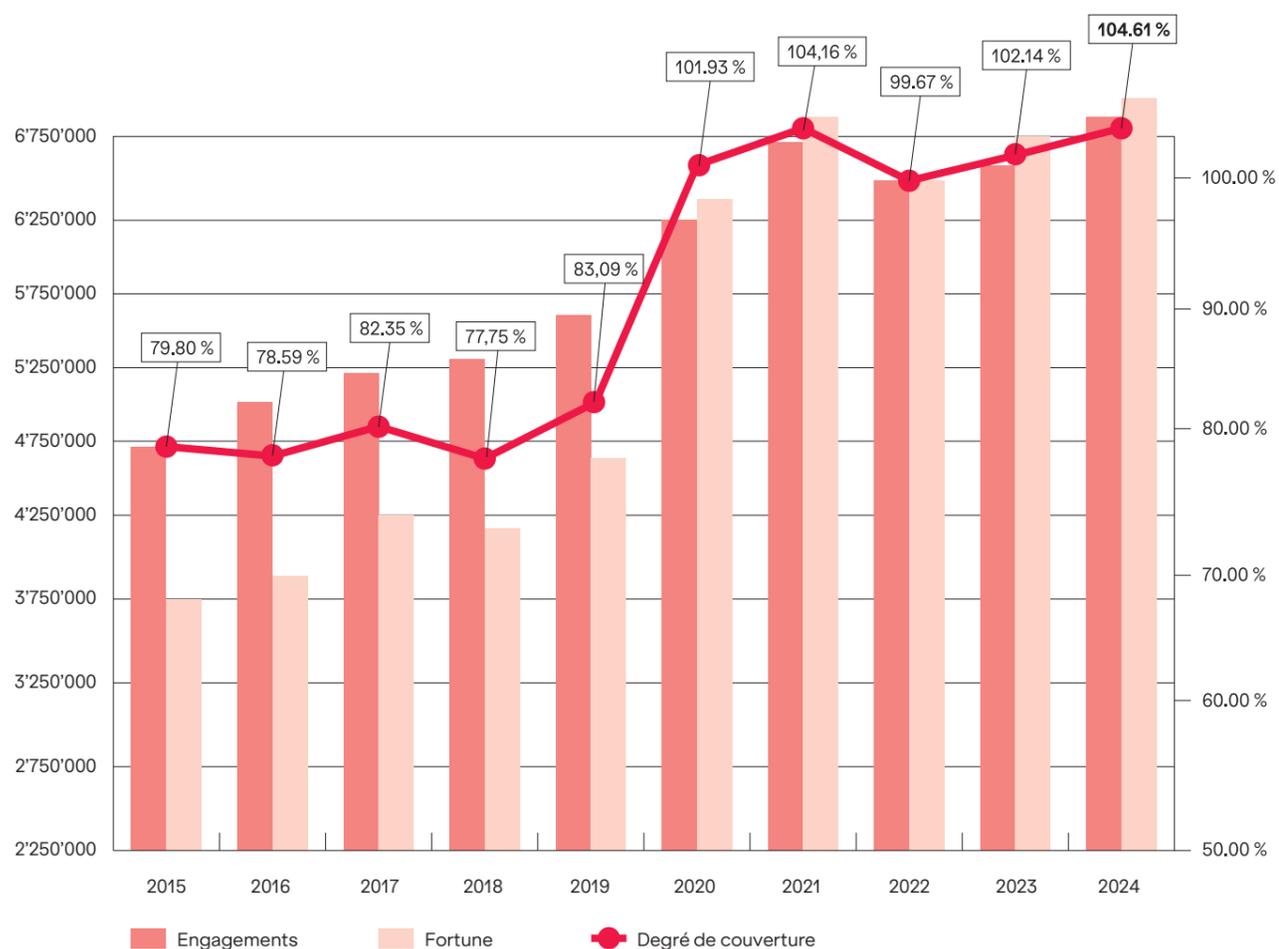
<b>Part en répartition autorisée (-) / Fonds Libres (+)</b>	<b>-306'873'693</b>	<b>-438'830'637</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-306'873'693</b>	<b>-438'830'637</b>
-------------------------------------------------------------	---------------------	---------------------	----------	----------	---------------------	---------------------

Taux global selon art. 44 OPP2	102.01%	99.60%	115.00%	113.78%	104.61%	102.14%
Découvert	0	21'620'637	0	0	0	21'620'637
Réserve de fluctuation de valeurs	417'610'000	417'210'000	207'387'334	163'382'839	624'997'334	580'592'839

La nature des réserves de fluctuation de valeurs n'est pas identique entre les deux caisses internes. La CPF demeure en situation de capitalisation partielle selon art 72a LPP et la réserve constituée (CHF 417,6 mios) est une réserve dans la répartition. Pour la caisse interne ouverte, la réserve correspondant au surplus de la capitalisation complète au sens de l'art 65b LPP,

ceci jusqu'à atteindre l'objectif fixé par l'organe paritaire de 15%. Au-delà de cette limite des fonds libres sont constitués. Selon l'article 7 alinéa 2 LCPVAL (No 172.50) l'État du Valais garantit les engagements réglementaires de la CPF conformément à l'article 72c LPP.

### Évolution du degré de couverture global CPVAL à fin 2024 (selon OPP2)



#### 5.9 Plan de financement

Les institutions de prévoyance de corporations de droit public qui, au moment de l'entrée en vigueur de la modification du 17.12.2010 de la LPP, ne satisfaisaient pas aux exigences en matière de capitalisation complète et qui bénéficient de la garantie de l'État conformément à l'art. 72c peuvent, avec l'accord de l'autorité de surveillance, déroger au principe de la capitalisation complète.

Un plan de financement permettant d'atteindre dans 40 ans le taux de couverture de 80% doit être soumis tous les 5 ans à l'autorité de surveillance.

Ce plan est basé sur un certain nombre d'hypothèses dont les principales sont détaillées ci-dessous.

Principales hypothèses	CPF dès 2020	CPO dès 2020	2017 - 2019
Évolution de l'effectif	0%	1%	1.0%
Affiliation	Néant	Age moyen 31,5 ans Apport PLP: 22'000 Salaire assuré: 53'000	Age moyen 34 ans Apport PLP: 40'000 Salaire assuré: 47'000
Probabilités de retraite Invalidité, décès	VZ 2015 projeté 2025 invalidité réduit de 50%	VZ 2015 projeté 2025 invalidité réduit de 50%	VZ2015 invalidité réduit de 50%
Inflation	1%	1%	1%
Salaires	A 39 ans: 2.0% De 40 à 49 ans: 1.0% Dès 50 ans: 0%	A 39 ans: 2.0% De 40 à 49 ans: 1.0% Dès 50 ans: 0%	A 39 ans: 2.0% De 40 à 49 ans: 1.0% Dès 50 ans: 0%
Taux d'intérêts sur compte épargne	2.5%	2.5%	2.5%
Taux technique	2.5%	2.5%	Modèle 2017: 2.5%
Rendement de la fortune	3.0%	3.0%	3.25%
Indexation des rentes	Aucune	Aucune	Aucune

## 6. EXPLICATIONS RELATIVES AUX PLACEMENTS ET AUX RÉSULTATS NETS DES PLACEMENTS

### 6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

#### Organisation de l'activité de placement

Le Conseil d'administration a constitué une Commission de placement pour la gestion des investissements en valeurs mobilières et une Commission immobilière pour la gestion du parc immobilier de la Caisse. Ces commissions peuvent faire appel à des conseillers externes de façon régulière ou ponctuelle. La Commission de placement s'est associée des conseils d'un consultant externe de façon régulière.

Les Comités de gestion des CP sont consultés afin de préavisier l'allocation stratégique de la fortune, les budgets annuels de fonctionnement, de trésorerie.

Pour le compte du Conseil d'administration, la Direction assume la gestion des affaires courantes et le suivi des décisions prises par les organes. Elle instruit les dossiers et rapporte régulièrement sur les activités de placement.

#### Règlement de placement

Les objectifs, les principes et les instances compétentes dans l'organisation des placements sont fixés dans les règlements de prévoyance, d'organisation et de placement.

Le règlement de placement décrit les principes généraux et les objectifs spécifiques liés à la gestion de la fortune. Il contient des dispositions sur les processus, l'allocation des actifs, les catégories et instruments de placement, les contrôles et évaluations des placements.

Le règlement de placement est complété des annexes suivantes :

- Schéma récapitulatif des prises de décisions, délégation des activités, reportings et contrôles ;
- Allocation stratégique et marges de fluctuations ;
- Méthode de constitution et objectif cible de la réserve de fluctuation de valeurs ;
- Exercice des droits de vote ;
- Investissements socialement responsables ;
- Charte sur les principes d'investissement.

#### Investissements mobiliers

Les placements en valeurs mobilières sont répartis entre des solutions de gestion passive, avec pour objectif de répliquer l'évolution des indices à moindres coûts et de gestion active, visant à obtenir des résultats supérieurs aux indices de référence concernés.

Afin d'assurer une gestion similaire des placements mobiliers pour les deux Caisses, CPVAL utilise le plus souvent possible des produits d'investissements identiques.

**Règlement immobilier**

Le règlement immobilier décrit les principes généraux et les objectifs spécifiques liés à la gestion du parc de la Caisse. Il informe sur l'organisation et les processus en matière immobilière et décrit les compétences des différents organes.

**Investissements immobiliers directs**

Les placements immobiliers directs sont gérés en interne avec l'appui de mandataires spécialisés selon les principes et objectifs immobiliers adoptés par le Conseil d'administration, et sous la responsabilité de la Commission immobilière. La gestion et la répartition des tâches sont réglementées.

Les nouveaux investissements ainsi que les budgets de rénovation et d'entretien sont décidés par le Conseil d'administration sur la base de préavis de la Commission immobilière.

**Allocation stratégique et marges tactiques CPVAL, CPF et CPO**

Ce tableau est valable pour les deux Caisses ainsi que pour leur consolidé.

Catégories de placement	Limite inférieure	Stratégie	Limite supérieure	Limites OPP2
<b>Liquidités, Prêts et Obligations</b>	<b>34.00%</b>	<b>44%</b>	<b>60.00%</b>	<b>100%</b>
Liquidités et Placements à court terme	1.00%	2.00%	5.00%	
Prêt auprès de l'État du Valais	25.00%	28.50%	35.00%	
Obligations en CHF	3.00%	6.50%	10.00%	
Obligations en monnaies étrangères	5.00%	7.00%	10.00%	
<b>Actions</b>	<b>20.00%</b>	<b>31.00%</b>	<b>40.00%</b>	<b>50%</b>
Actions suisses	10.00%	16.00%	20.00%	
Actions étrangères	10.00%	15.00%	20.00%	
<b>Immobilier</b>	<b>16.00%</b>	<b>21.00%</b>	<b>30.00%</b>	<b>30%</b>
Immobilier suisse	13.00%	17.00%	22.00%	30%
<i>Placements directs</i>	5.00%	7.00%	10.00%	
<i>Placements indirects CH</i>	8.00%	10.00%	12.00%	
Immobilier étranger	3.00%	4.00%	8.00%	10%
<b>Infrastructure</b>	<b>0.00%</b>	<b>0.00%</b>	<b>3.00%</b>	<b>10%</b>
<b>Alternatifs</b>	<b>0.00%</b>	<b>4.00%</b>	<b>10.00%</b>	<b>15%</b>
Senior loans	0.00%	0.00%	3.00%	
ILS/CAT Bonds	0.00%	4.00%	5.00%	
Private Equity	0.00%	0.00%	2.00%	
<b>Total</b>	<b>70.00%</b>	<b>100.00%</b>	<b>143.00%</b>	
Rendement annuel espéré		4.00%		
Volatilité annuelle anticipée		5.40%		

**Respect des limites OPP2:** Les limites OPP2 sont entièrement respectées.

**Respect des marges d'allocation:** Les marges d'allocation définies par le Conseil d'administration sont

**Stratégies de placement**

La stratégie de placement est déterminée sur la base d'études de congruence actifs/passifs (ALM) qui peuvent être propres à chaque Caisse. Ces études consistent à déterminer les besoins de rendement et à évaluer les tolérances aux risques et les conséquences en termes de placement pour l'équilibre financier propre à chaque Caisse. Elles sont ainsi assorties de paramètres de rendements cible, de risques attendus et d'objectifs de réserve de fluctuation de valeurs. Ces études sont revues en principe tous les trois ans. La dernière a été réalisée en 2022 avec l'adoption par le Conseil d'administration d'une allocation stratégique pour la période 2023 à 2025. Une nouvelle ALM est prévue en cours d'année 2025 pour déterminer l'allocation stratégique de la période 2026-2029.

toutes respectées au 31.12.2024, hormis celles du prêt auprès de l'État du Valais. Ce dépassement, inhérent au système, a été accepté par le Conseil lors de sa séance du 15.01.2025. À cette occasion, le Conseil d'administration a baissé la limite inférieure de cette

classe d'actifs à 20% afin d'éviter le non-respect de la limite actuelle durant 2025.

**Mandats de gestion:** Au 31.12.2024, le mandat suivant est exercé par une institution externe:

- IAM SA,  
par MM. Michel Thétaz et Daniel Pfund  
Mandat Actions suisses: CHF 163 mios

**Dépositaires des titres:** Au 31.12.2024, les banques suivantes sont dépositaires des fonds et des titres de la Caisse:

- Banque Cantonale du Valais, Sion
- Credit Suisse, Sion
- UBS SA Lausanne et Zurich
- VP Bank, Luxembourg

**Contrôle de performance des fonds et des mandats de gestion:** Depuis le 01.01.2013, CPVAL a acquis auprès de la société BDI SA un logiciel de placement lui permettant de consolider ses avoirs et de calculer au jour le jour ses performances globales, par classes d'actifs et par titres. Ces performances sont confirmées par le consultant désigné, MBS Capital Advice à Genève ainsi que par l'EPFL via la société Fundo SA à travers sa plateforme de consolidation. Un rapport trimestriel est fourni aux organes directeurs de la Caisse.

CPF	
<b>Evolution de la RFV, en CHF</b>	<b>31.12.2024</b>
État de la RFV au 1 <sup>er</sup> janvier	417'210'000
Attribution de l'exercice	400'000
État de la RFV au 31 décembre	417'610'000
<b>Valeur cible de la RFV</b>	<b>31.12.2024</b>
	<b>En %</b>
Objectif (par rapport au DC des actifs)	18%
Niveau de la RFV	18%
RFV manquante	0%
	<b>En CHF</b>
Objectif	417'613'086
Niveau de la RFV	417'610'000
RFV manquante	3'086

Concernant la CPF, la RFV a augmenté de CHF 400'000.– pour se situer près de sa limite maximale de 18% des engagements des actifs à CHF 417'610'000.–, avec un déficit de CHF 3'086.–.

**6.2 Extension des possibilités de placement Néant****6.3 Objectif et calcul du risque de fluctuation de valeur**

CPVAL détermine le niveau-cible des réserves de fluctuation de valeur des CP sur la base d'une analyse de congruence Actifs – Passifs (ALM). Cette analyse se renouvelle tous les trois ans. Pour la calculer, elle a tenu compte du profil de risque de la politique de gestion de CPVAL avec comme objectif de neutraliser les risques de marché spécifiques à cette allocation des actifs.

Les niveaux-cibles pour 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024 ont été fixés à 18% des engagements des actifs dans la CPF (Caisse en capitalisation partielle) et à 15% des engagements dans la CPO (Caisse en capitalisation complète). Cela représente un montant global de CHF 625 mios, ceci pour un risque majeur de fluctuations négatives de valeur se réalisant en moyenne chaque 20 ans et se traduisant par des baisses se prolongeant sur plusieurs années avec un degré de probabilité de 97,5% (déviations de deux écarts-type par rapport à la moyenne de performance).

À fin 2024, ces réserves de fluctuation de valeurs ne sont pas entièrement constituées. Pour la CPF, la réserve de fluctuation de valeur atteint CHF 417,61 mios et pour la CPO, elle se situe à 15,0% de la fortune, soit à CHF 207.39 mios.

CPO	
<b>Evolution de la RFV, en CHF</b>	<b>31.12.2024</b>
État de la RFV au 1 <sup>er</sup> janvier	163'382'839
Attribution de l'exercice	44'004'495
État de la RFV au 31 décembre	207'387'334
<b>Valeur cible de la RFV</b>	<b>31.12.2024</b>
	<b>En %</b>
Objectif (par rapport aux engagements)	15%
Niveau de la RFV	15%
RFV manquante	0%
	<b>En CHF</b>
Objectif	207'389'103
Niveau de la RFV	207'387'334
RFV manquante	1'768

Concernant la CPO, la RFV a augmenté de CHF 44 mios pour atteindre un niveau de CHF 207'387'334.–, soit 15.0% de l'ensemble des engagements de la CPO. La RFV de la CPO est ainsi presque entièrement constituée.

## 6.4 Présentation des placements par catégorie

Catégories de placement CPF	Limites	Position neutre	Situation au 31.12.2024		31.12.2023
			En %	En CHF mios	En CHF mios
<b>Liquidités, Prêts et Obligations</b>	<b>20%-60%</b>	<b>44.00%</b>	<b>42.18%</b>	<b>2'362'211'134</b>	<b>2'360'252'710</b>
Liquidités et placements à court terme	1% -5%	2.00%	3.10%	173'350'493	163'460'810
Prêts auprès de l'État du Valais avec garantie	25%-35%	28.50%	24.88%	1'393'422'734	1'499'422'734
<b>Obligations et autres créances</b>	<b>8%-20%</b>	<b>13.50%</b>	<b>14.20%</b>	<b>795'437'906</b>	<b>697'369'166</b>
Obligations et autres créances de débiteurs en CHF	3%-10%	6.50%	6.83%	382'401'840	315'530'005
Dont placements débiteurs CH				292'842'706	229'989'280
Dont placements débiteurs étrangers				89'559'134	85'540'725
Obligations et autres créances en monnaies étrangères	5%-10%	7.00%	7.37%	413'036'066	381'839'161
<b>Actions</b>	<b>20%-40%</b>	<b>31.00%</b>	<b>32.41%</b>	<b>1'815'292'854</b>	<b>1'693'205'724</b>
Actions de sociétés suisses	10%-20%	16.00%	16.48%	923'175'210	883'065'591
Actions de sociétés étrangères	10%-20%	15.00%	15.93%	892'117'644	810'140'133
<b>Immobilier</b>	<b>16%-30%</b>	<b>21.00%</b>	<b>20.91%</b>	<b>1'171'117'128</b>	<b>1'075'946'324</b>
Placements directs	5%-10%	7.00%	5.82%	326'008'907	317'528'297
Placements indirects CH	8%-12%	10.00%	11.34%	635'148'855	531'618'636
Placements indirects étrangers	3%-8%	4.00%	3.75%	209'959'366	226'799'391
<b>Infrastructure</b>	<b>0%-3%</b>	<b>0.00%</b>	<b>0.46%</b>	<b>25'550'965</b>	<b>25'364'804</b>
<b>Autres Placements</b>	<b>0%-10%</b>	<b>4.00%</b>	<b>4.05%</b>	<b>226'711'616</b>	<b>238'209'161</b>
Placements Alternatifs indirects	0%-2%	4.00%	4.05%	226'711'616	263'592'317
<b>Total</b>		<b>100.00%</b>	<b>100.00%</b>	<b>5'600'883'697</b>	<b>5'392'997'075</b>

Catégories de placement CPO	Limites	Position neutre	Situation au 31.12.2024		31.12.2023
			En %	En CHF mios	En CHF mios
<b>Liquidités, Prêts et Obligations</b>	<b>20%-60%</b>	<b>44.00%</b>	<b>43.80%</b>	<b>698'475'089</b>	<b>622'627'020</b>
Liquidités et placements à court terme	1% -5%	2.00%	6.51%	173'350'493	163'460'810
Prêts auprès de l'État du Valais avec garantie	25%-35%	28.50%	23.25%	370'851'784	344'851'784
<b>Obligations et autres créances</b>	<b>8%-20%</b>	<b>13.50%</b>	<b>14.03%</b>	<b>223'821'638</b>	<b>178'659'736</b>
Obligations et autres créances de débiteurs en CHF	3%-10%	6.50%	7.01%	111'776'503	87'037'636
Dont placements débiteurs CH				81'839'214	68'411'608
Dont placements débiteurs étrangers				29'937'289	18'626'029
Obligations et autres créances en monnaies étrangères	5%-10%	7.00%	7.03%	112'045'135	91'622'100
<b>Actions</b>	<b>20%-40%</b>	<b>31.00%</b>	<b>31.98%</b>	<b>510'067'946</b>	<b>415'671'988</b>
Actions de sociétés suisses	10%-20%	16.00%	16.19%	258'115'957	216'773'692
Actions de sociétés étrangères	10%-20%	15.00%	15.80%	251'951'989	198'898'297
<b>Immobilier</b>	<b>16%-30%</b>	<b>21.00%</b>	<b>19.99%</b>	<b>318'737'571</b>	<b>256'365'169</b>
Placements directs	5%-10%	7.00%	5.11%	81'502'227	69'701'333
Placements indirects CH	8%-12%	10.00%	11.07%	176'531'474	134'472'114
Placements indirects étrangers	3%-8%	4.00%	3.81%	60'703'870	52'191'722
<b>Infrastructure</b>	<b>0%-3%</b>	<b>0.00%</b>	<b>0.50%</b>	<b>7'990'007</b>	<b>7'969'663</b>
<b>Autres Placements</b>	<b>0%-10%</b>	<b>4.00%</b>	<b>3.73%</b>	<b>59'512'069</b>	<b>51'875'160</b>
Placements Alternatifs indirects	0%-5%	4.00%	3.73%	59'512'069	51'875'160
<b>Total</b>		<b>100.00%</b>	<b>100.00%</b>	<b>1'594'782'682</b>	<b>1'354'509'000</b>

Catégories de placement CPVAL	Limites	Position neutre	Situation au 31.12.2024		31.12.2023
			En %	En CHF mios	En CHF mios
<b>Liquidités, Prêts et Obligations</b>	<b>20%-60%</b>	<b>44.00%</b>	<b>42.54%</b>	<b>3'060'686'222</b>	<b>2'982'879'730</b>
Liquidités et placements à court terme	1% -5%	2.00%	3.85%	277'152'160	262'576'310
Prêts auprès de l'État du Valais avec garantie	25%-35%	28.50%	24.52%	1'764'274'518	1'844'274'518
<b>Obligations et autres créances</b>	<b>8%-20%</b>	<b>13.50%</b>	<b>14.16%</b>	<b>1'019'259'545</b>	<b>876'028'902</b>
Obligations et autres créances de débiteurs en CHF	3%-10%	6.50%	6.87%	494'178'344	402'567'641
Dont placements débiteurs CH				374'681'920	298'400'888
Dont placements débiteurs étrangers				119'496'424	104'166'753
Obligations et autres créances en monnaies étrangères	5%-10%	7.00%	7.30%	525'081'201	473'461'261
<b>Actions</b>	<b>20%-40%</b>	<b>31.00%</b>	<b>32.32%</b>	<b>2'325'360'800</b>	<b>2'108'877'712</b>
Actions de sociétés suisses	10%-20%	16.00%	16.42%	1'181'291'167	1'099'839'283
Actions de sociétés étrangères	10%-20%	15.00%	15.90%	1'144'069'633	1'009'038'430
<b>Immobilier</b>	<b>10%-40%</b>	<b>21.00%</b>	<b>20.70%</b>	<b>1'489'854'699</b>	<b>1'332'311'493</b>
Placements directs	5%-10%	7.00%	5.66%	407'511'134	387'229'630
Placements indirects CH	8%-12%	10.00%	11.28%	811'680'329	666'090'750
Placements indirects étrangers	3%-8%	4.00%	3.76%	270'663'236	278'991'113
<b>Infrastructure</b>	<b>0%-3%</b>	<b>0.00%</b>	<b>0.47%</b>	<b>33'540'972</b>	<b>33'334'467</b>
<b>Autres Placements</b>	<b>0%-10%</b>	<b>4.00%</b>	<b>3.98%</b>	<b>286'223'685</b>	<b>315'467'477</b>
Placements Alternatifs indirects	0%-5%	4.00%	3.98%	286'223'685	315'467'477
<b>Total</b>		<b>100.00%</b>	<b>100.00%</b>	<b>7'195'666'379</b>	<b>6'739'536'412</b>

## Exposition en monnaies étrangères

La CPF avait une exposition en monnaies étrangères au 31.12.2024 de 22.09% et respecte ainsi l'exposition maximale prévue par l'OPP2 fixée à 30%.

La CPO avait une exposition en monnaies étrangères au 31.12.2024 de 20.69% et respecte ainsi l'exposition maximale prévue par l'OPP2 fixée à 30%.

CPVAL consolidé avait une exposition en monnaies étrangères au 31.12.2024 de 21.78% et respecte ainsi l'exposition maximale prévue par l'OPP2 fixée à 30%.

# Evaluation des immeubles de CPVAL au 31.12.2024

## Détails et résultats des immeubles CPVAL – Placements directs

Immeubles	Revenus nets	Lieu	Valeur au 31.12.24	Valeur au 31.12.23	Perf.	Pond. 2024
<b>Parc en exploitation</b>						
Sandmatte	1'526'173	Brig	35'170'000.00	34'540'000.00	6.24%	8.63%
Apollo	-4'569'394	Brig	29'110'000.00	24'470'000.00	0.29%	7.14%
UBS Brig	451'404	Brig	9'220'000.00	8'980'000.00	7.70%	2.26%
Du Rhône	873'951	Naters	18'640'000.00	18'030'000.00	8.23%	4.57%
Platanes	939'622	Sierre	21'030'000.00	20'300'000.00	8.22%	5.16%
Champsec	939'410	Sion	19'510'000.00	19'020'000.00	7.52%	4.79%
Les Bouleaux	-218	Sion	450'000.00	450'000.00	-0.05%	0.11%
Ste-Marguerite	568'093	Sion	15'220'000.00	14'190'000.00	11.26%	3.73%
La Planta	826'557	Sion	12'330'000.00	12'010'000.00	9.55%	3.03%
Potences	604'917	Sion	13'070'000.00	12'060'000.00	13.39%	3.21%
Sous-le-Scex	497'384	Sion	11'280'000.00	10'630'000.00	10.79%	2.77%
Beaumont	271'925	Sion	5'820'000.00	5'640'000.00	8.01%	1.43%
Topaze	408'255	Sion	8'280'000.00	7'940'000.00	9.42%	2.03%
La Bohême	571'355	Martigny	13'430'000.00	12'730'000.00	9.99%	3.30%
UBS Martigny	262'998	Martigny	8'190'000.00	8'550'000.00	-1.13%	2.01%
Cœur de Cité	263'946	Martigny	7'450'000.00	7'350'000.00	4.95%	1.83%
Le Saphir	210'353	Fully	6'030'000.00	5'680'000.00	9.87%	1.48%
Château	273'733	Monthey	7'620'000.00	7'300'000.00	8.13%	1.87%
Abri Médiathèque <sup>1</sup>	342'240	Sion	7'630'000.00	7'400'000.00	7.73%	1.87%
Terrasses du Rhône <sup>1</sup>	742'871	Sion	20'930'000.00	20'250'000.00	7.03%	5.14%
Les Ateliers	1'526'399	Sion	42'120'000.00	45'989'143.55	-5.09%	10.34%
<b>Total Parc en exploitation</b>	<b>7'531'973</b>		<b>312'530'000.00</b>	<b>303'509'143.55</b>	<b>5.45%</b>	<b>76.69%</b>
<b>Projets en construction</b>						
Mosaïk	-141'873	Visp	30'720'604.19	18'197'205.14	-0.58%	7.54%
Les Minotiers <sup>2</sup>	225'695	Sion	10'014'319.65	9'970'588.00	2.26%	2.46%
Photovoltaïque	-	Sion	-	109'370.00	0.00%	0.00%
Plantaud <sup>2</sup>	-25'570	Monthey	7'262'348.15	7'162'348.15	-0.35%	1.78%
Terrasse du Rhône extension	-	Sion	234'486.75	-	0.00%	0.06%
<b>Total Projets en construction</b>	<b>58'253</b>		<b>48'231'758.74</b>	<b>35'439'511.29</b>	<b>0.14%</b>	<b>11.84%</b>
<b>Copropriétés</b>						
ICC 5.25%	486'636	Genève	13'911'975.00	16'809'975.00	-14.34%	3.41%
Métropole 2%	187'052	Lausanne	4'827'400.00	4'821'000.00	4.01%	1.18%
Terrasse 29.5%	211'656	Sierre	3'690'000.00	3'580'000.00	8.98%	0.91%
La Croisée 100% <sup>3</sup>	207'202	Sion	2'690'000.00	2'880'000.00	0.60%	0.66%
Galeries Sédunoises 100% <sup>3</sup>	38'790	Sion	840'000.00	810'000.00	8.49%	0.21%
Trollietta 33.3%	622'119	Monthey	20'790'000.00	19'380'000.00	10.49%	5.10%
<b>Total Copropriétés</b>	<b>1'753'455</b>		<b>46'749'375.00</b>	<b>48'280'975.00</b>	<b>0.46%</b>	<b>11.47%</b>
<b>Total</b>	<b>9'343'680</b>		<b>407'511'133.74</b>	<b>387'229'629.84</b>	<b>4.28%</b>	<b>100.0%</b>

<sup>1</sup> Les immeubles Abri Médiathèque et Terrasses du Rhône ainsi que le projet de construction Mosaïk sont grevés d'un droit distinct et permanent (droit de superficie, DDP).

<sup>2</sup> Les projets Minotiers et Plantaud n'ont pas encore débuté. Les valeurs indiquées sont majoritairement celles du terrain.

<sup>3</sup> Les immeubles de la Croisée et des Galeries Sédunoises sont constituées en Propriété par étages (PPE).

La performance du parc en exploitation atteint 5.45%. Cette hausse de performance par rapport à l'année passée est liée à la baisse du taux d'actualisation, ce qui a entraîné une hausse de la valeur du parc immobilier et par conséquent de la performance y relative. La performance du parc dans sa globalité s'élève 4.28%.

**6.5 Instruments financiers dérivés en cours**

Néant

**6.6 Valeurs de marché et co-contractants des titres en prêts de titres**

Néant

**6.7 Explications du résultat net des placements**

	CPF		CPO		CPVAL	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
<b>Résultat BRUT des placements</b>	<b>370'701'080</b>	<b>235'271'067</b>	<b>96'450'411</b>	<b>53'037'042</b>	<b>467'151'491</b>	<b>288'308'109</b>
<b>Résultat brut sur liquidités et placements à terme</b>	<b>1'351'141</b>	<b>- 332'101</b>	<b>484'386</b>	<b>91'617</b>	<b>1'835'528</b>	<b>- 240'484</b>
Revenus des comptes bancaires	76'701	54'813	23'653	23'708	100'354	78'521
Revenus des comptes à termes	774'306	372'495	383'589	286'660	1'157'894	659'155
Gains de change	544'646	-	219'453	-	764'098	-
Pertes de change	-	-728'103	-	-121'075	-	-849'178
Intérêts négatifs	-7'735	-7'904	-3'062	-1'981	-10'797	-9'885
Produits - Intérêts PLP de retard	1'595	2'022	3'223	3'699	4'818	5'721
Charges - Intérêts PLP de retard	-38'370	-25'424	-143'053	-100'997	-181'424	-126'421
Produits extraordinaires	-	-	583	1'603	583	1'603
<b>Résultat brut sur obligations et autres créances de débiteurs Suisses</b>	<b>17'704'121</b>	<b>19'459'081</b>	<b>6'183'919</b>	<b>5'035'511</b>	<b>23'888'040</b>	<b>24'494'592</b>
Revenus des titres	1'268'394	1'246'215	555'394	555'302	1'823'789	1'801'518
Produits des ventes réalisées	-	1'093'724	332'431	-	332'431	1'093'724
Pertes des ventes réalisées	-	-112	-	-68	-	-180
Plus-values non réalisées	16'530'676	17'816'553	5'296'093	4'480'277	21'826'770	22'296'830
Moins-values non réalisées	-94'950	-697'300	-	-	-94'950	-697'300
<b>Résultat brut sur prêt à l'employeur</b>	<b>43'302'682</b>	<b>46'482'682</b>	<b>11'125'554</b>	<b>10'345'554</b>	<b>54'428'236</b>	<b>56'828'236</b>
<b>Résultat brut sur obligations en monnaies étrangères</b>	<b>10'416'585</b>	<b>13'157'456</b>	<b>2'583'308</b>	<b>3'203'891</b>	<b>12'999'894</b>	<b>16'361'348</b>
Revenus des titres	4'931'254	4'400'416	1'291'641	960'678	6'222'894	5'361'094
Produits des ventes réalisées	-	177'275	-	9'283	-	186'557
Pertes des ventes réalisées	-	-	-	-	-	-
Plus-values non réalisées	1'530'419	21'375'065	316'829	5'035'257	1'847'248	26'410'322
Moins-values non réalisées	-5'394'786	-2'213'346	-1'079'982	-485'072	-6'474'768	-2'698'418
Gains de change	9'349'698	43'172	2'054'820	2'274	11'404'519	45'446
Pertes de change	-	-10'625'125	-	-2'318'529	-	-12'943'653
<b>Résultat brut sur actions suisses</b>	<b>41'437'400</b>	<b>57'383'196</b>	<b>9'653'293</b>	<b>12'146'467</b>	<b>51'090'694</b>	<b>69'529'663</b>
Revenus des titres	14'993'131	13'918'364	2'830'071	2'384'348	17'823'202	16'302'712
Produits des ventes réalisées	755'464	742'720	146'297	-	901'761	742'720
Pertes des ventes réalisées	-309'025	-34'616	-	-	-309'025	-34'616
Plus-values non réalisées	44'701'519	51'564'405	9'554'868	9'762'119	54'256'386	61'326'523
Moins-values non réalisées	-18'703'688	-8'807'676	-2'877'942	-	-21'581'630	-8'807'676
<b>Résultat brut sur actions étrangères</b>	<b>162'694'430</b>	<b>72'284'062</b>	<b>41'082'013</b>	<b>15'921'555</b>	<b>203'776'443</b>	<b>88'205'617</b>
Revenus des titres	6'018'865	7'460'694	1'520'622	1'608'776	7'539'487	9'069'470
Produits des ventes réalisées	15'890'841	6'584'499	1'770'122	304'112	17'660'963	6'888'611
Pertes des ventes réalisées	-	-	-	-	-	-
Plus-values non réalisées	129'046'194	75'981'324	34'548'427	18'223'914	163'594'621	94'205'238
Moins-values non réalisées	-	-1'898'344	-	-330'257	-	-2'228'601
Gains de change	11'738'530	29'714	3'242'842	-	14'981'372	29'714
Pertes de change	-	-15'873'824	-	-3'884'990	-	-19'758'814

<b>Résultat brut sur immeubles et fonds immobiliers suisses</b>	<b>79'869'994</b>	<b>18'896'204</b>	<b>21'628'688</b>	<b>5'013'265</b>	<b>101'498'682</b>	<b>23'909'469</b>
Revenus	25'285'784	23'500'938	6'035'570	5'209'311	31'321'354	28'710'248
Produits des ventes réalisées	-	-	1'338'407	-	1'338'407	-
Pertes des ventes réalisées	-	-	-	-	-	-
Plus-values non réalisées	61'644'034	14'326'750	15'986'507	3'931'764	77'630'541	18'258'514
Moins-values non réalisées	-7'059'824	-18'931'483	-1'731'796	-4'127'809	-8'791'621	-23'059'293

<b>Résultat brut sur hypothèques</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
--------------------------------------	----------	----------	----------	----------	----------	----------

<b>Résultat brut sur fonds immobiliers étrangers</b>	<b>-11'524'346</b>	<b>-20'166'543</b>	<b>-2'538'432</b>	<b>-4'881'343</b>	<b>-14'062'778</b>	<b>-25'047'886</b>
Revenus	5'315'679	6'446'065	949'418	1'318'853	6'265'098	7'764'919
Produits des ventes réalisées	-	-	-	-	-	-
Pertes des ventes réalisées	-109'614	-138'553	-	-	-109'614	-138'553
Gains de change	3'404'773	-	320'302	-	3'725'075	-
Pertes de change	-	-10'916'097	-	-1'496'560	-	-12'412'657
Plus-values non réalisées	765'244	2'134'933	873'580	-	1'638'825	2'134'933
Moins-values non réalisées	-20'900'428	-17'692'892	-4'681'733	-4'703'636	-25'582'161	-22'396'528

<b>Résultat brut sur placements non traditionnels</b>	<b>24'199'879</b>	<b>27'101'797</b>	<b>5'936'391</b>	<b>5'931'175</b>	<b>30'136'271</b>	<b>33'032'972</b>
Revenus des titres	1'974'761	2'376'664	500'825	562'248	2'475'586	2'938'912
Produits des ventes réalisées	741'127	-	-	-	741'127	-
Pertes des ventes réalisées	-116'863	-	-25'802	-	-142'665	-
Plus-values non réalisées	21'613'283	24'726'039	5'461'368	5'368'927	27'074'651	30'094'966
Moins-values non réalisées	-12'428	-906	-	-	-12'428	-906
Gains de change	-	-	-	-	-	-
Pertes de change	-	-	-	-	-	-

<b>Résultat brut sur matières premières</b>	<b>-</b>	<b>-192'901</b>	<b>-</b>	<b>-369</b>	<b>-</b>	<b>-193'269</b>
Revenus des titres	-	249	-	47	-	296
Produits des ventes réalisées	-	292'649	-	56'682	-	349'332
Perte des ventes réalisées	-	-485'799	-	-57'098	-	-542'897
Plus-values non réalisées	-	-	-	-	-	-
Moins-values non réalisées	-	-	-	-	-	-
Gains de change	-	-	-	-	-	-
Pertes de change	-	-	-	-	-	-

<b>Résultat brut sur infrastructures</b>	<b>1'249'193</b>	<b>1'198'133</b>	<b>311'291</b>	<b>229'718</b>	<b>1'560'484</b>	<b>1'427'852</b>
Revenus	871'724	978'481	290'946	269'042	1'162'671	1'247'523
Produits des ventes réalisées	4'735	90'916	-	-	4'735	90'916
Perte des ventes réalisées	-	-	-	-	-	-
Plus-values non réalisées	369'025	643'658	43'076	168'316	412'101	811'974
Moins-values non réalisées	-325'757	-	-72'373	-	-398'130	-
Gains de change	329'466	-	49'641	-	379'107	-
Pertes de change	-	-514'922	-	-207'639	-	-722'561

<b>Résultat NET des placements</b>	<b>347'506'126</b>	<b>215'891'216</b>	<b>90'427'882</b>	<b>48'747'917</b>	<b>437'934'007</b>	<b>264'639'132</b>
Résultat brut des placements	370'701'080	235'271'067	96'450'411	53'037'042	467'151'491	288'308'109
Frais de gestion de placements	-12'364'227	-9'413'044	-3'058'036	-1'919'034	-15'422'263	-11'332'078
Frais de gestion de placements TER	-10'830'727	-9'966'807	-2'964'493	-2'370'092	-13'795'220	-12'336'899

### 6.8 Placements auprès de l'employeur État du Valais

Suite à la réforme structurelle de 2020 (apport global des employeurs de CHF 1'560'864'567.–), CPVAL a prêté à l'État du Valais un montant global de CHF 1'435'540'118.–. Ce prêt s'est ajouté à celui existant de CHF 762'734'400.– pour une dette totale de CHF 2'198'274'518.– au 01.01.2020.

Cette dette a été répartie comme suit entre la CPF et la CPO :

<b>CPF</b>	Prêt de CPVAL à l'État du Valais au 01.01.2020 CHF 1'803'422'734.–
<b>CPO</b>	Prêt de CPVAL à l'État du Valais au 01.01.2020 CHF 394'851'784.–

En 2020, un amortissement de CHF 114 mios a réduit l'exposition du prêt à CHF 280'851'784.–

Les modalités suivantes ont été mises en place pour les deux Caisses :

<b>Libération</b>	au 01.01.2020
<b>Échéance</b>	indéterminée
<b>Taux d'intérêt annuel</b>	taux d'intérêt technique plus une marge de 50 points de base. Ce taux correspond à 3,0% en 2024
<b>Remboursement</b>	Chaque part de remboursement est fixée et versée annuellement, d'entente entre l'État du Valais et CPVAL

Au 31.12.2024, le prêt de la CPF vis-à-vis de l'État du Valais a été amorti courant 2021, 2022, 2023 et 2024 de CHF 80 mios par année. En 2022, un transfert de CHF 40 mios a été effectué de la CPF vers la CPO afin d'équilibrer l'exposition par rapport à la fortune de chaque caisse. En 2023, un transfert identique pour un montant de CHF 24 mio a été effectué. En 2024, le transfert de la CPF vers la CPO s'élevait à CHF 26 mio. Le prêt pour la CPF et se monte ainsi à CHF 1'393'422'734.–, et celui de la CPO à CHF 370'851'784.–.

### 6.9 Frais d'administration de la fortune

	CPF		CPO		CPVAL	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
<b>Transparence des placements</b>						
Placements collectifs transparents <sup>1</sup>	5'601'526'317	5'392'997'075	1'594'109'479	1'354'509'000	7'195'635'795	6'747'506'075
Placements collectifs non transparents	–	–	–	–	–	–
<b>Total du portefeuille et transparence</b>	<b>5'601'526'317</b>	<b>5'392'997'075</b>	<b>1'594'109'479</b>	<b>1'354'509'000</b>	<b>7'195'635'795</b>	<b>6'747'506'075</b>
Degré de transparence	100%	100%	100%	100%	100%	100%

#### Frais de gestion de fortune

Frais de gestion de fortune facturés et comptabilisés directement	4'453'858	4'274'296	1'081'244	840'419	5'535'102	5'114'715
Retours de frais	- 414'493	-403'119	98'825	-90'636	- 315'668	-493'755
Frais de gestion des immeubles <sup>2</sup>	668'210	669'412	167'053	144'944	835'263	814'356
Somme des frais TER <sup>3</sup> calculés pour les placements collectifs	10'830'727	9'966'806	2'964'495	2'370'092	13'795'222	12'336'898
<b>Total des frais de gestion de fortune comptabilisés</b>	<b>15'538'302</b>	<b>14'507'395</b>	<b>4'311'617</b>	<b>3'264'820</b>	<b>19'849'919</b>	<b>17'772'215</b>
en% des placements transparents	0,277%	0,269%	0,270%	0,241%	0,276%	0,263%
Frais de gestion sans le prêt à l'État du Valais	0,369%	0,372%	0,352%	0,323%	0,362%	0,362%

<b>Frais de gestion de fortune comptabilisés directement</b>	<b>4'453'857</b>	<b>4'274'296</b>	<b>1'081'244</b>	<b>840'419</b>	<b>5'535'101</b>	<b>5'114'715</b>
Charges de mandat	710'280	655'603	–	–	710'280	655'603
Management fees	3'553'137	3'530'419	922'366	743'586	4'475'503	4'274'005
Frais bancaires	1612	944	1'038	1'072	2'650	2'016
Courtages	188'828	87'330	157'840	95'760	346'668	183'090

<b>Somme des frais TER calculés pour les placements collectifs</b>	<b>10'830'727</b>	<b>9'966'806</b>	<b>2'964'495</b>	<b>2'370'093</b>	<b>13'795'222</b>	<b>12'336'899</b>
Actions suisses	1'238'786	1'356'604	355'847	311'785	1'594'633	1'668'389
Actions étrangères	763'088	702'618	206'078	134'677	969'166	837'295
Obligations suisses	377'816	327'838	198'379	127'932	576'195	455'770
Liquidités	19'758	21'328	0	0	19'758	21'328
Obligations en monnaies étrangères	655'111	542'325	174'559	120'104	829'670	662'429
Immobilier suisse	3'792'084	2'994'364	837'064	578'122	4'629'148	3'572'486
Immobilier étranger	1'679'600	1'644'817	571'237	535'177	2'250'837	2'179'994
Infrastructure	341'803	248	120'506	48	462'309	296
Placements alternatifs	1'962'681	2'376'664	500'825	562'248	2'463'506	2'938'912

<sup>1</sup> L'investisseur peut avoir accès aux frais liés au placement

<sup>2</sup> Ce poste comprend tous les honoraires de régie

<sup>3</sup> TER: Commission de gestion, de performance, de dépôt, frais d'administration, d'analyse et de service, TVA

### 6.10 Exercice des droits de vote

En conformité avec les exigences légales, CPVAL a exercé ses droits de vote lors des assemblées générales des sociétés anonymes cotées en Suisse qu'elle possède dans son portefeuille, et ceci dans l'intérêt de ses assurés pour assurer de manière durable la prospérité de l'institution de prévoyance.

Depuis plusieurs années CPVAL le fait au travers de la fondation ETHOS. Les positions de vote exprimées par CPVAL lors des assemblées générales des titres suisses détenus en direct dans le portefeuille de la Caisse figurent sur le site [www.cpval.ch](http://www.cpval.ch) sous l'onglet CPVAL/Investissements/Droits de vote.

## 6.11 Liste des principaux gérants et agréments

Classe d'actifs	Gestionnaire	Style de gestion	Autorité de régulation	
Obligations suisses	Mandat Banque cantonale du Valais	Gestion active	FINMA	
	Lombard Odier Asset Management SA	Gestion active	FINMA	
	Banque J. Safra Sarasin SA	Gestion active	FINMA	
	Swisscanto Anlagestiftung	Gestion active	CHS-PP	
Obligations étrangères	UBS Asset Management SA	Gestion active/passive	FINMA	
	Wellington Management Company LLP	Gestion active	SEC	
	Pictet Asset Management SA	Gestion active	FINMA	
Actions suisses	Mandat IAM Asset Management	Gestion active	FINMA	
	Credit Suisse	Gestion passive	FINMA	
	UBS Asset Management SA	Gestion passive	FINMA	
	Mirabaud Asset Management SA	Gestion active	FINMA	
	Banque J. Safra Sarasin SA	Gestion active	FINMA	
	Prisma Fondation de placement	Gestion active	CHS-PP	
	Vontobel Asset Management SA	Gestion active	FINMA	
Actions internationales	UBS Asset Management SA	Gestion passive	FINMA	
	Lombard Odier Asset Management SA	Gestion active	FINMA	
	Credit Suisse	Gestion passive	FINMA	
	Pictet Asset Management SA	Gestion passive	FINMA	
	Alatus Capital Ltd	Gestion active	FINMA	
Immobilier suisse indirect	Axa RE Asset Management	Gestion active	FINMA	
	UBS Asset Management SA	Gestion active	FINMA	
	Credit Suisse	Gestion active	FINMA	
	Swisscanto Anlagestiftung	Gestion active	CHS-PP	
	UBS Anlagestiftung	Gestion active	CHS-PP	
	Credit Suisse Anlagestiftung	Gestion active	CHS-PP	
	Swiss Life Anlagestiftung	Gestion active	CHS-PP	
	Patrimonium Fondation de placement	Gestion active	CHS-PP	
	La Foncière SA	Gestion active	FINMA	
	MV Invest AG	Gestion active	FINMA	
	Mountain Resort RE SICAV	Gestion active	FINMA	
	Helvetia Real Estate Fund	Gestion active	FINMA	
	Immobilier étranger indirect	Bouwfonds Private Dutch Parking Fd KG GmbH	Gestion active	SEC
Savills Investment Management KVG GmbH		Gestion active	SEC	
Valartis German Residential Health Care SICAV		Gestion active	SEC	
Universal-Investment-Gesellschaft GmbH		Gestion active	SEC	
CBRE Global Investors Fund S.C.A.		Gestion active	SEC	
Credit Suisse		Gestion active	FINMA	
Swiss Finance Property Anlagestiftung		Gestion active	CHS-PP	
Swisscanto Anlagestiftung		Gestion active	CHS-PP	
UBS Anlagestiftung		Gestion active	CHS-PP	
Banque J. Safra Sarasin SA		Gestion active	FINMA	
Placements alternatifs		Fermat Capital Management LLC	Gestion active	SEC
		SCOR Investment Partners	Gestion active	SEC
		Lombard Odier Asset Management SA	Gestion active	FINMA
		IST Anlagestiftung	Gestion active	CHS-PP

## 7. EXPLICATIONS RELATIVES À D'AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE D'EXPLOITATION

## ACTIF

## 7.1 Créances à court terme et compte de régularisation actifs

	CPF		CPO		CPVAL	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Créances à court terme	35'180'251.73	32'055'857.52	11'283'204.12	9'597'495.65	46'463'455.85	41'653'353.17
Impôt anticipé à récupérer	16'000'774.18	16'326'006.67	4'249'426.62	3'556'636.85	20'250'200.80	19'882'643.52
Créances contre les employeurs	19'077'885.35	15'642'828.65	7'010'099.40	5'989'258.80	26'087'984.75	21'632'087.45
Créances contre les rentiers et autres	101'592.20	87'022.20	23'678.10	51'600.00	125'270.30	138'622.20
<b>Actifs transitoires</b>	<b>1'488'386.94</b>	<b>1'533'982.75</b>	<b>390'915.09</b>	<b>365'936.10</b>	<b>1'879'302.03</b>	<b>1'899'918.85</b>
Immeubles	1'365'914.49	1'438'709.74	341'478.56	315'814.35	1'707'393.05	1'754'524.09
Placements	122'472.45	95'273.01	49'436.53	50'121.75	171'908.98	145'394.76

## PASSIF

## 7.2 Autres dettes

	CPF		CPO		CPVAL	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Créance Fonds de Garantie	440'470.30	430'395.40	551'473.55	457'913.60	991'943.85	888'309.00
Créanciers divers de prévoyance	423'278.45	408'971.95	529'272.05	436'671.80	952'550.50	845'643.75
Créanciers charges sociales	14'023.75	19'397.25	20'000.00	20'000.00	34'023.75	39'397.25
	3'168.10	2'026.20	2'201.50	1'241.80	5'369.60	3'268.00

## 7.3 Compte de régularisation passif

	CPF		CPO		CPVAL	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Charges à payer - Immeubles + Administration	3'443'212.83	3'005'507.78	865'961.31	670'801.38	4'309'174.14	3'676'309.16
Charges à payer - Placements	2'452'605.45	2'018'844.35	637'400.95	494'955.20	3'090'006.40	2'513'799.55
Produits perçus d'avance - Immeubles	923'219.11	887'980.07	211'713.36	154'183.98	1'134'932.47	1'042'164.05
	67'388.27	98'683.36	16'847.00	21'662.20	84'235.27	120'345.56

**COMPTE D'EXPLOITATION****7.4 Cotisations, apports ordinaires et autres**

	CPF		CPO		CPVAL	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
<b>Cotisations complémentaires de l'employeur</b>	<b>21'417'735.20</b>	<b>17'057'950.10</b>	<b>752'976.05</b>	<b>572'561.45</b>	<b>22'170'711.25</b>	<b>17'630'511.55</b>
Pont-AVS - participation au financement <sup>1</sup>	7'466'099.15	7'449'619.60	696'865.95	515'799.75	8'162'965.10	7'965'419.35
Participation aux frais administratifs	63'814.75	66'071.60	10'131.50	10'783.10	73'946.25	76'854.70
Cotisations de capitalisation <sup>2</sup>	2'009'459.45	2'098'879.65	–	–	2'009'459.45	2'098'879.65
Financement garantie statique <sup>3</sup>	11'878'361.85	7'443'379.25	–	–	11'878'361.85	7'443'379.25
Achat capital épargne par employeur	–	–	45'978.60	45'978.60	45'978.60	45'978.60
<b>Primes uniques et rachats</b>	<b>8'717'131.65</b>	<b>8'520'985.15</b>	<b>5'829'783.50</b>	<b>5'324'141.90</b>	<b>14'546'915.15</b>	<b>13'845'127.05</b>
Achats à l'admission	8'701'591.15	8'506'070.90	5'781'111.90	5'284'402.70	14'482'703.05	13'790'473.60
Recettes diverses	15'540.50	14'914.25	48'671.60	39'739.20	64'212.10	54'653.45

<sup>1</sup> La rente-pont AVS (rente temporaire) est remboursable par l'assuré à raison de 50% et est financée par l'employeur pour les autres 50%. Le remboursement de l'assuré est réalisé par une retenue viagère opérée sur la rente de retraite. La part de l'employeur fait l'objet d'une facturation au terme de l'exercice annuel.

<sup>2</sup> Les employeurs dont les engagements de prévoyance n'étaient pas couverts à 100% avant l'entrée en vigueur de la réforme structurelle (qui étaient soumis au versement d'une cotisation de

renforcement jusqu'au 31.12.2019) participent au soutien du degré de couverture par une cotisation de capitalisation (2,5% des salaires assurés, en CPF uniquement).

<sup>3</sup> L'application du concept de la garantie statique génère lors de la retraite une part de rente qui n'est pas financée par le capital épargne de l'assuré. Dès 2020 ce financement est à la charge des employeurs (uniquement en CPF).

par les dispositions fédérales, CPVAL se doit en outre de constituer dès que le rendement le permet certaines réserves destinées à éviter de futures mesures d'assainissement. Pour ces raisons, le Conseil d'administration a décidé de maintenir les rentes à leur niveau actuel.

**7.5 Rentes – adaptation au renchérissement**

	CPF		CPO		CPVAL	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
<b>Rentes d'enfant</b>	<b>18'535'690.20</b>	<b>18'565'710.40</b>	<b>1'962'747.65</b>	<b>1'442'561.35</b>	<b>20'498'437.85</b>	<b>20'008'271.75</b>
Rentes d'enfant	1'766'417.20	1'800'020.45	133'533.10	87'773.60	1'899'950.30	1'887'794.05
Pont AVS	14'996'148.15	14'993'909.65	1'382'217.35	1'031'035.20	16'378'365.50	16'024'944.85
Autres prestations de prévoyance	1'773'124.85	1'771'780.30	446'997.20	323'752.55	2'220'122.05	2'095'532.85

Sous rubrique « Autres prestations de prévoyance » figure la libération du service des primes pour les assurés au bénéfice d'une rente d'invalidité selon le règlement en vigueur dès le 01.01.2012.

**7.7 Versements anticipés**

	CPF		CPO		CPVAL	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
<b>Versement anticipé propriété du logement</b>	<b>7'638'800.15</b>	<b>6'267'272.50</b>	<b>9'798'357.80</b>	<b>7'894'471.05</b>	<b>17'437'157.95</b>	<b>14'161'743.55</b>
Versement anticipé propriété du logement	3'246'880.00	3'132'746.05	8'287'643.40	6'040'714.55	11'534'523.40	9'173'460.60
<b>Versement anticipé suite au divorce</b>	<b>4'391'920.15</b>	<b>3'134'526.45</b>	<b>1'510'714.40</b>	<b>1'853'756.50</b>	<b>5'902'634.55</b>	<b>4'988'282.95</b>

**7.8 Frais d'administration**

	CPF		CPO		CPVAL	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
<b>Frais d'administration</b>	<b>1'746'845.67</b>	<b>1'883'555.89</b>	<b>1'213'664.17</b>	<b>1'154'726.21</b>	<b>2'960'509.84</b>	<b>3'038'282.10</b>
Coûts de l'administration générale	1'627'437.28	1'725'749.52	1'130'916.39	1'058'006.14	2'758'353.67	2'783'755.66
Traitements, Comité, formation, représentation	1'167'960.20	1'118'086.20	811'656.15	686'659.40	1'979'616.35	1'804'745.60
Loyers	62'911.90	69'711.65	43'718.45	42'726.55	106'630.35	112'438.20
Changement système informatique	126'843.75	290'083.95	88'145.50	177'793.45	214'989.25	467'877.40
Frais informatiques	166'686.62	152'380.95	115'832.99	93'394.50	282'519.61	245'775.45
Divers	103'034.81	95'486.77	71'563.30	57'432.24	174'598.11	152'919.01
<b>Organe de révision et expert en prévoyance professionnelle</b>	<b>105'113.29</b>	<b>144'314.62</b>	<b>72'813.93</b>	<b>88'450.97</b>	<b>177'927.22</b>	<b>232'765.59</b>
Organe de révision	45'674.40	42'145.75	31'509.00	25'831.25	77'183.40	67'977.00
Expert en prévoyance professionnelle	59'438.89	102'168.87	41'304.93	62'619.72	100'743.82	164'788.59
<b>Emoluments autorité de surveillance</b>	<b>14'295.10</b>	<b>13'491.75</b>	<b>9'933.85</b>	<b>8'269.10</b>	<b>24'228.95</b>	<b>21'760.85</b>
Frais d'administration par assuré					137.00	144.00

**8. DEMANDES DE L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE**

Le rapport d'activité 2023, accompagné des attestations de l'expert en prévoyance professionnelle, du rapport de l'organe de révision et de l'extrait du procès-verbal du Conseil d'administration de CPVAL approuvant les comptes 2023, a été adressé à l'Autorité de surveillance (ASSO) le 11.07.2024.

**9. AUTRES INFORMATIONS RELATIVES À LA SITUATION FINANCIÈRE****9.1. Découvert/Explication des mesures prises (art 44 OPP2)**

Au 31.12.2024, la Caisse consolidée présente un degré de couverture de 104.6% (voir chiffre 5).

**9.2. Liquidation partielle**

Néant

**9.3 Mise en gage d'actifs**

Les actifs de la Caisse font l'objet d'un nantissement de titres pour CHF 70 mio à la date de l'établissement du bilan en faveur de la BCVs. Ce nantissement n'est à cette date pas utilisé. Les actifs de la Caisse font également l'objet d'un crédit lombard de CHF 16 mio auprès du Crédit Suisse. Ce crédit est sans objet au 31.12.2024.

**9.4 Responsabilité solidaire et cautionnements**

Néant

**9.5 Procédures judiciaires en cours**

Les procédures judiciaires en cours en 2024 relèvent essentiellement du droit du bail et de la prévoyance professionnelle et ne sont pas de nature à influencer les comptes, quelle que soit l'issue des procédures.

**10. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN**

Néant

EXPERTISE ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE 2024

CPVAL - CAISSE DE PENSIONS DE L'ETAT DU VALAIS  
CPF – CAISSE DE PENSIONS FERMÉE

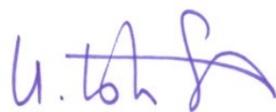
Les développements effectués dans le rapport d'expertise nous permettent, en notre qualité d'expert·e·s agréé·e·s en matière de prévoyance professionnelle, d'attester que :

- La gestion en capitalisation partielle de la CPF indique un taux de couverture de 86.8% pour les engagements liés aux assurés actifs et de 100% pour les engagements liés aux bénéficiaires de rentes. Ainsi, la CPF est au bénéfice d'une réserve de fluctuation de valeurs de CHF 417'610'000.— Il n'existe pas de fonds libres au 31.12.2024 ;
- En vertu de l'article 72c LPP, la garantie de l'Etat du Valais est active pour le montant du déficit, soit CHF 306'873'693.— toutefois le risque au 31.12.2024 est réduit à CHF 0.— compte tenu de la réserve pour fluctuation de valeurs ;
- Le degré de couverture selon l'article 44 OPP2 s'élève à 102.0% ;
- Toutes les provisions techniques sont constituées au bilan, dans le respect du règlement sur les passifs de nature actuarielle en vigueur, et les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont suffisantes ;
- Les bases actuarielles VZ 2020 (2022) utilisées par la Caisse sont adéquates ;
- Le taux technique utilisé de 2.5% se justifie de part l'allocation de sa fortune (constituée pour près de 25% d'une créance de l'Etat du Valais) dont l'espérance de rendement selon la récente étude ALM réalisée en 2022 atteint 3.4% ;
- L'exercice 2024 a permis la création de deux provisions pour adaptation des prestations de, respectivement, CHF 28'710'000.— pour les assurés actifs et CHF 43'780'000.— pour les bénéficiaires de rentes ;
- Une marge adéquate existe entre le besoin de rendement et l'espérance de rendement ;
- Les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales.

Nous remercions le Conseil d'administration pour la confiance accordée et restons à sa disposition pour toutes questions ou remarques.

Lausanne, le 28 mars 2025

Prevanto SA



Michèle Mottu Stella  
Directrice



Simon Jacquier  
Expert agréé LPP

Experte exécutante :



Michèle Mottu Stella  
Experte agréée LPP

EXPERTISE ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE 2024

CPVAL - CAISSE DE PENSIONS DE L'ETAT DU VALAIS  
CPO – CAISSE DE PENSIONS OUVERTE

Les développements effectués dans le rapport d'expertise nous permettent, en notre qualité d'expert·e·s agréé·e·s en matière de prévoyance professionnelle, d'attester que :

- La gestion en capitalisation complète de la CPO présente un excédent de couverture. La CPO est au bénéfice d'une réserve de fluctuation de valeurs de CHF 207'387'334.— Il n'existe pas de fonds libres au 31.12.2024 ;
- Le degré de couverture selon l'article 44 OPP2 s'élève à 115.00% ;
- Toutes les provisions techniques sont constituées au bilan, dans le respect du règlement sur les passifs de nature actuarielle en vigueur, et les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont suffisantes ;
- Les bases actuarielles VZ 2020 (2022) utilisées par la Caisse sont adéquates ;
- Le taux technique utilisé de 2.5% se justifie de part l'allocation de sa fortune (constituée pour près de 23% d'une créance de l'Etat du Valais) dont l'espérance de rendement selon la récente étude ALM réalisée en 2022 atteint 3.4% ;
- L'exercice 2024 a permis la création de deux provisions pour adaptation des prestations de, respectivement, CHF 15'750'000.— pour les assurés actifs et CHF 1'230'000.— pour les bénéficiaires de rentes ;
- Une marge adéquate existe entre le besoin de rendement et l'espérance de rendement ;
- Les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales.

Nous remercions le Conseil d'administration pour la confiance accordée et restons à sa disposition pour toutes questions ou remarques.

Lausanne, le 28 mars 2025

Prevanto SA



Michèle Mottu Stella  
Directrice



Simon Jacquier  
Expert agréé LPP

Experte exécutante :



Michèle Mottu Stella  
Experte agréée LPP

Au Conseil d'administration de la  
Caisse de prévoyance du canton du Valais, Sion

Lausanne, le 16 avril 2025

## Rapport de l'organe de révision

### Rapport sur l'audit des comptes annuels



#### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Caisse de prévoyance du canton du Valais (institution de prévoyance) comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte d'exploitation pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 21 à 55) sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.



#### Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'institution de prévoyance, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



#### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil de fondation. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



#### Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



#### Responsabilités de l'expert en matière de prévoyance professionnelle relatives à l'audit des comptes annuels

Le conseil de fondation désigne pour la vérification un organe de révision et un expert en matière de prévoyance professionnelle. Celui-ci est responsable de l'évaluation des provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels, constituées de capitaux de prévoyance et de provisions techniques. L'organe de révision n'a pas pour tâche de vérifier l'évaluation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques conformément à l'art. 52c, al. 1, let. a, LPP. Par ailleurs, l'expert en matière de prévoyance professionnelle examine périodiquement, conformément à l'art. 52e, al. 1, LPP, si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.



#### Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/rapport-de-revision-institutions-de-prevoyance>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

## Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires



Le conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements. Nous avons procédé aux vérifications prescrites à l'art. 52c, al. 1, LPP et à l'art. 35 OPP 2.

Nous avons vérifié si :

- ▶ l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution ;
- ▶ les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires ;
- ▶ les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales ;
- ▶ les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration de liens d'intérêt étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême ;
- ▶ les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires ;
- ▶ les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance ;
- ▶ les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

La Caisse de prévoyance du canton du Valais applique le système de capitalisation partielle pour la caisse de prévoyance interne dite « fermée » qui présente un taux de couverture (art. 44 OPP2) de 102.01%. Nous attirons l'attention sur les chapitres 5.8 et 5.9 de l'annexe aux comptes annuels qui indique que les exigences de l'art. 72a al.1 LPP sont remplies.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Blaise Wägli  
(Qualified Signature)

Expert-réviseur agréé  
(Réviseur responsable)



Fabien Raufaste  
(Qualified Signature)

Expert-réviseur agréé



Caisse de prévoyance  
du Canton du Valais  
cpval.ch

Av. de France 10  
Case Postale 630  
1951 Sion